

*François Charron dit Ducharme
et Marguerite Piette.
Leurs vies, leur famille (1678-1761)*



Pierre Ducharme

François Charron dit Ducharme

et Marguerite Piette.

Leurs vies, leur famille (1678-1761)

Pierre Ducharme

Publications de l'Association des Charron et Ducharme Inc.

Publications imprimées

*** Série généalogique: Descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard (par leurs fils)**

- Partie 1: Pierre Charron et Madeleine Robin (2013- épuisé)
- Partie 2: Nicolas Charron et Marie Viau (2008- épuisé)
- Partie 3: François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette (2015- épuisé)
- Partie 4: Jean Charron et 1) Madeleine Guertin; 2) Geneviève Boucher (2008- épuisé)

*** Série historique**

- Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles (2009)
- **François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette. Leurs vies, leur famille**
(*ce volume*)

Publication numérique (fichiers PDF)

- Le Trait d'union, vol. 1 (1993) à vol. 22 (2015).
Ce CD contient 66 numéros + un index, soit 67 fichiers PDF en tout.

- La descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard, de 1665 à 2018
Offert sur clef USB, cet ouvrage de 3665 pages regroupe toute l'information incluse dans les quatre volumes de la série généalogique, complétée et mise à jour en novembre 2018.

Pour plus d'information sur la disponibilité et les prix de ces divers ouvrages, consulter notre site web.

Tous droits réservés
Association des Charron et Ducharme Inc.
www.charron-ducharme.org

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-922801-08-8

Dédicace

Je dédie cet ouvrage à mes petits-enfants, Laurent, Théodore, Éloïse, Marilou-Catherine, qui ont la mission de prolonger l'histoire de notre famille au XXI^e siècle.

Remerciements

*Ce livre est le fruit de recherches commencées dans les années 1940 par **Ange-Émile Ducharme** (1920-2013), membre fondateur et longtemps vice-président de notre association.*

Émile, comme nous l'appelions couramment, m'a fait l'honneur de me remettre sa documentation quelques années avant son décès, ce dont je lui serai toujours reconnaissant. Les informations glanées au fil des ans se sont ajoutées à celles que j'avais recueillies et complétées. Ce livre ne serait pas complet sans qu'un hommage particulier ne soit rendu à ce chercheur infatigable.

Pierre Ducharme
Laval, QC
Mars 2019

PRÉFACE

L'année 2018 a marqué le 25^{ème} anniversaire de l'Association des Charron et Ducharme Inc. C'est en effet au début 1993 que notre association a été fondée à Longueuil, non loin de la terre occupée de 1680 à 1700 par le couple pionnier Pierre Charron et Catherine Pillard.

Ce couple a donné naissance à 12 enfants, huit filles et quatre garçons, qui ont eu une nombreuse descendance. Cependant, conformément à la coutume, seuls portent aujourd'hui les noms de Charron ou Ducharme (et leurs variantes) les descendants des quatre fils: Pierre, Nicolas, François et Jean. L'association a déjà consacré quatre ouvrages à cette descendance.

Le livre que vous tenez entre les mains est différent: il est dédié à l'histoire de François Charron dit Ducharme et à Marguerite Piette, dont les descendants portent aujourd'hui le nom Ducharme.

Son auteur, Pierre Ducharme, est membre de notre conseil d'administration depuis sa fondation et il en a été le président pendant 16 ans. C'est aussi un généalogiste patient, méticuleux et tenace, qui met aujourd'hui à notre disposition des informations de grande qualité. Ces informations sont le fruit d'un travail de plusieurs années, et elles constituent tout ce que nous savons actuellement de la vie de François et Marguerite. L'ouvrage s'adresse donc avant tout aux descendants de ce couple prolifique, mais il saura intéresser aussi ceux et celles dont les familles sont alliées à ces descendants. Nous remercions chaleureusement notre collègue du temps et des efforts qu'il a consacrés à cet ouvrage.

Denis Charron, président

Association des Charron et Ducharme Inc.

Mars 2019

Pierre Charron, Catherine Pillard, et leur famille

En guise de mise en contexte de l'histoire de leur fils François, ce qui suit présente un bref aperçu de l'histoire de ses parents, Pierre et Catherine, qui ont tous deux fait l'objet de multiples articles dans différents numéros de notre revue *Le Trait d'union*, publiée depuis 1993.

Pierre Charron était issu d'une très vieille famille de commerçants et de petits industriels de la ville de Meaux, en France, dont nous avons pu retracer la remarquable histoire aussi loin qu'à la fin du XV^e siècle¹. Cette histoire a fait l'objet d'un livre qui la raconte sur 6 générations à l'aide de documents d'époque². Fils de Pierre Charron *l'ainé* et de Judith Martin, né en 1635, protestant par son baptême, sachant lire et écrire, notre ancêtre Pierre arrive en Nouvelle-France en 1661 ou 1662. Il épouse Catherine Pillard le 19 octobre 1665 à Montréal. Originaire de La Rochelle, Catherine, née en 1646, était une fille du roi, arrivée dans le premier contingent envoyé par les autorités françaises pour contribuer au peuplement de la Nouvelle-France.

Pierre et Catherine s'établirent après leur mariage sur une terre située sur l'île de Montréal, plus précisément à la Côte St-François, plus tard connue sous le nom de Longue-Pointe. Ils ne l'occupent que peu de temps. Ils s'installent par la suite à Contrecoeur, sur une concession encore non localisée. Le recensement 1681 les retrouve à Longueuil, où Pierre décède le jour de Noël 1700. Catherine, remariée en 1709, décède en 1717 à Montréal. Notre association leur a rendu hommage en dévoilant en 2007, à Longueuil, une plaque commémorative soulignant leur installation à cet endroit.

Aucun de leurs 12 enfants, qui tous parvinrent à l'âge adulte et se marièrent, ne fut cependant alphabétisé. Aujourd'hui, sans même tenir compte de la descendance de leurs huit filles, impossible à retracer, leurs descendants se comptent par dizaines de milliers, au Québec, au Canada, et dans presque tous les états des États-Unis, sous les noms de Charron et Ducharme, et quelques variantes.

¹ L'Association a dévoilé en 2011 à Meaux une plaque commémorative rendant hommage à ces ancêtres.

² Association des Charron et Ducharme Inc. *Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*. 2009. ISBN 978-2-922801-03-3

Abréviations utilisées dans ce volume

n =	Naissance	= birth
b =	Baptême	= baptism
d =	Décès	= death
s =	Sépulture	= burial
m =	Mariage	= marriage
?	Lieu indéterminé	= unknown location
avt =	Avant	= before
apr =	Après	= after
cir =	Environ	= about
c.m =	Contrat de mariage	= marriage contract
not =	Notaire	= notary

Conventions typographiques

Quelques conventions sont utilisées dans ce volume afin d'alléger le texte et de clarifier les situations. Ainsi, selon la méthodologie proposée par le généalogiste Denis Beauregard³ :

- Le signe égal (=) remplace le terme «dit».

Ainsi, *Charron dit Ducharme* est écrit *Charron=Ducharme*;

- La barre oblique (/) est utilisée pour indiquer une variation d'orthographe.

Ainsi, le prénom d'une personne parfois nommée *Isabelle* et parfois *Élisabeth* sera écrit *Isabelle/Élisabeth*. De la même façon, le nom de famille *Piet*, parfois écrit *Piette* ou *Pied*, sera écrit *Piet/Piette/Pied*.

- Les autres combinaisons de noms seront marquées par un tiret (-). C'est le cas lorsque les noms des deux parents sont utilisés de nos jours pour identifier une personne: *Anctil-Raymond*.

Mesures de longueur⁴:

* Un pied français = 1,066 pied anglais = 0,33 mètres

* Une perche = 18 pieds français = 19,18 pieds anglais = 5,85 mètres

* Une arpent = 10 perches = 180 pieds français = 191,9 pieds anglais = 58,5 mètres

* Une lieue = 84 arpents = 840 perches = 15 120 pieds français = 16 118 pieds anglais = 4 912 mètres = 4,9 km.

Unités monétaires:

* 12 deniers = un sol

* 20 sols (ou sous) = une livre (parfois appelée franc)

* 3 livres = 1 écu

³ Denis Beauregard: *site Francogène*. <http://www.francogene.com/quebec/nomsdits.php>, consulté le 2019-03-18

⁴ Québec, Ressources naturelles: *Mesures de la longueur et de la superficie au Québec*.
<https://foncier.mern.gouv.qc.ca/documents/conversion/pdf/historique.pdf>

François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette. Leurs vies, leur famille (1678-1761)

Introduction

François et Marguerite ont donné naissance à une nombreuse descendance: au 2019-01-31, sur 13 générations, nous comptabilisons 12 961 descendants, lesquels ont eu 8 449 conjoints ou conjointes, et il en reste encore plusieurs milliers à localiser. Pendant deux siècles, les documents officiels les nomment presque indifféremment *Charron*, *Charron dit Ducharme*, ou *Ducharme*, parfois dans le même texte. À la fin du XIX^e siècle, presque tous avaient abandonné le patronyme d'origine ou le double patronyme, pour n'utiliser que le surnom; aujourd'hui, l'immense majorité ne se souvient sans doute même pas de ce fait. Pour ma part, je n'ai jamais trouvé depuis les débuts du XX^e siècle un seul descendant portant le seul nom Charron.

Plusieurs articles ont été publiés depuis 1993 sur la famille de François et Marguerite, dans le bulletin le *Trait d'union Charron-Ducharme*. Depuis, au terme de recherches exhaustives dans les registres d'état civil, les actes notariés et autres documents légaux, il m'est apparu essentiel de regrouper et de présenter tout ce qui est maintenant connu de l'histoire de cette famille, au bénéfice de leurs descendants et de tous les généalogistes, ce qui est l'objectif de ce texte.

Il s'agit d'un exercice inédit: jamais autant d'informations n'ont été réunies et publiées sur le couple fondateur de notre famille. Le texte se divise en 10 sections d'inégales longueurs, les plus importantes étant les sections 6 (Actes notariés et autres documents), et 9 (Progéniture).

1) Enfance de François.

Fils des pionniers Pierre Charron et Catherine Pillard, *François Charron* est le septième enfant et troisième fils d'une fratrie de 12. Il naît le 1678-05-02 à Contrecoeur, où ses parents s'étaient installés vers 1668. Il fut baptisé trois jours plus tard; l'original de l'acte consignait ce baptême se trouve dans le registre de la paroisse St-Pierre de Sorel, mais le baptême par le prêtre missionnaire Benoit Duplein a peut-être eu lieu à Contrecoeur. On trouve d'ailleurs dans les registres de la paroisse Sainte-Trinité de Contrecoeur une copie de cet acte, faite en 1901 par le curé Jean Ducharme, arrière-arrière-arrière-petit-fils de François, et mon arrière-grand-oncle. C'est le document fondateur de notre famille.

Comme on peut le voir aux figures 1 et 2, en page suivante, les informations sont identiques dans les registres de Sorel et de Contrecoeur, reproduits ci-après à des fins de comparaison.

5^e Juin.
 Le Cinquieme Juin mil six cent septante et
 huit a este baptisé François fils de Pierre
 Charron et de Catherine Pilat sa femme, est né
 le deuxieme du mesme mois, ses parrain et
 marraine ont esté François Peletier et Marie
 Guettan femme de Pierre Andegraue.
 B. Duplein pbrs.

Figure 1: Baptême de François Charron, Saint-Pierre de Sorel, 1678-06-05. Extrait du registre sur Généalogie Québec (www.genealogiequebec.com/)

1678. 5^e Juin
 Bapt. de
 François
 Charron
 né le 2^e Juin
 de Longueuil

Le cinquieme Juin mil six cent septante et huit
 a este baptisé François fils de Pierre Charron et de Catherine
 Pilat sa femme, est né le deuxieme du mesme mois
 Ses parrain et marraine ont esté François Peletier
 et Marie Guettan femme de Pierre Andegraue
 B. Duplein pbrs.

Figure 2: Baptême de François Charron, Saint-Pierre de Sorel, 1678-06-05. Extrait de la copie au registre de Contrecoeur sur FamilySearch (<https://familysearch.org/>)

Baptisé sous le patronyme Charron, pourquoi François a-t-il adopté le surnom Ducharme? Son père n’a porté le patronyme Charron, tout comme ses ancêtres de Meaux et ses onze frères et sœurs. L’ex vice-président de notre association, feu Ange-Émile Ducharme, estimait que l’initiative originait de Jean Piet, beau-père de François. C’est possible, mais cela ne fait que déplacer le problème: pourquoi ce surnom et pas un autre?

Risquons une hypothèse. Outre notre François Charron, plusieurs fils de pionniers ont aussi adopté le surnom Ducharme à la même époque. C’est le cas de Jean-François Provencher né en 1674, de Joseph-Marie Tétrault né vers 1678, des frères Joseph, Charles, et Pierre-Jacques Repoche nés de 1681 à 1691, et enfin de Jean Morin né en 1680 en Acadie. Aurait-on voulu honorer par ce surnom la mémoire de Fiacre Ducharme, l’un des pionniers de Montréal dès 1653. L’hypothèse est fragile, mais aussi plausible que celles voulant que le surnom découle de la personnalité agréable de ces jeunes gens, de la présence sur leur terre d’un charme de caroline (*Carpinus caroliniana*), ou encore de l’habitude de donner des surnoms aux soldats, car aucun d’eux ne l’a été. Nous ne saurons sans doute jamais le fin mot à cet égard.

Au recensement 1681, François, âgé de trois ans, est inscrit avec sa famille à Longueuil, comme le prouve le microfilm du document original conservé aux Archives du Québec à

Montréal¹, contrairement à ce qu'en dit Benjamin Sulte². Il fut l'un des seuls enfants de sa fratrie à quitter la rive-sud du Saint-Laurent pour s'installer sur la rive nord. Pourquoi? Aucun document ne répond à cette question. Notons qu'aucun de ses enfants ne porte le prénom de sa mère Catherine ou de son père Pierre, ce qui est un cas de figure assez rare. Se pourrait-il qu'il ait grandi dans la région de Berthier, où lui-même et ses descendants immédiats ont vécu? Quoi qu'il en soit, comme sa future femme, il ne fut certainement pas scolarisé et donc n'a jamais su lire ni écrire. Nous ne savons rien de plus à son sujet jusqu'à son mariage en 1701.

2) Enfance de Marguerite.

Comme François, Marguerite était la fille d'un pionnier, Jean Piet dit Trempe, soldat et cuisinier d'origine inconnue de la compagnie de Sorel du régiment de Carignan. Arrivé en 1665, Jean Piet fut l'un des premiers habitants de Berthier. Il épousa Marguerite Chemereau vers 1669 à Sorel; le couple eut 6 enfants, dont 5 atteignirent l'âge adulte. Jean décéda à un âge avancé, mais certainement moins que les 100 ans que son acte de sépulture lui attribue.

Leur 3^e enfant, Marguerite, naît le 1680-10-11 sans doute à Berthier, et elle est baptisée à Sorel le 13 *dans l'église dudit lieu*, précise le registre dont on voit l'image en page suivante. Ses parrain et marraine sont Jean Dominique habitant de Saurel et Marguerite Samson, de Berthier, qui ainsi que le père n'ont su signer. Le soldat Jean Dominique, alias Dominique Astruc dit St-Amour, aura une importance certaine dans la vie de Marguerite et de son mari, comme on le verra plus loin.

Au recensement 1681, Marguerite, un an, est inscrite avec sa famille dans la seigneurie de Villemure³, mieux connue sous le nom de Berthier, car elle appartenait à Isaac de Villemur *dit* Alexandre Berthier. Nous ne savons rien de plus à son sujet jusqu'à son mariage en 1701.

Jean Piet était familier avec l'usage des surnoms, courants dans l'armée, et on le surnommait *Trempe-la-Croute*. C'est lui qui aurait attribué des surnoms à ses fils, Pierre Piet *dit Trempe*, Antoine Piet *dit Fresnière*, Jean-Baptiste Piet *dit Courville*, et à ses gendres, Yves Martin *dit Pelland*, et naturellement François Charron *dit Ducharme*. Ces familles furent étroitement reliées pendant des dizaines d'années. Ainsi, François assiste au mariage de son beau-frère Jean-Baptiste le 1706-04-15 à l'île Dupas, et il fut plus tard son voisin à Dorvilliers. Ce Jean-Baptiste avait acquis sa terre en 1704, et elle était encore en possession de la famille Piette en 1889.

1 BAnQ, Montréal. Microfilm # 9484, consulté en 2005 par Micheline Charron, que je remercie.

2 Sulte, Benjamin: *Histoire des Canadiens-Français*, vol. V, p. 71. Montréal, Wilson et cie, 1882.

3 Sulte, Benjamin: op. cit., vol. V, p. 64.

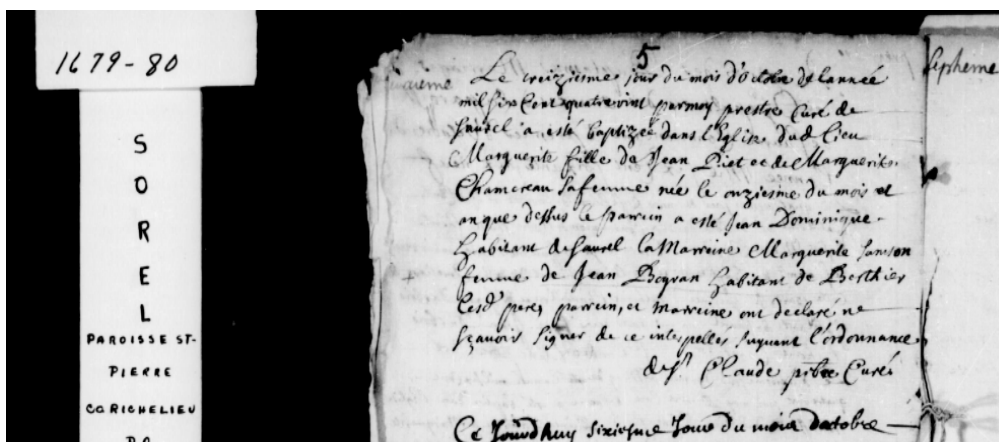


Figure 3. Baptême de Marguerite Piette, St-Pierre de Sorel, 1680-10-13. Extrait du registre sur Généalogie Québec (www.genealogiequebec.com/)

3) Mariage de François et Marguerite

François épouse Marguerite le 1701-01-30 à St-Pierre de Sorel. Un mariage double: le même jour, Thérèse, sœur de François, épousait Antoine, frère de Marguerite; deux mois plus tôt, Pierre frère de Marguerite, s'était aussi marié au même endroit. Les actes originaux sont perdus, mais les mariages sont cités dans l'index du registre, sous la forme de courtes mentions des époux et de leurs parents, comme on le voit à la figure 4. Je n'ai trouvé aucun contrat de mariage pour François. Par chance, Thérèse a de son côté été partie à un tel contrat le 1701-01-08 devant le notaire Adhémar; il sera décrit plus loin.

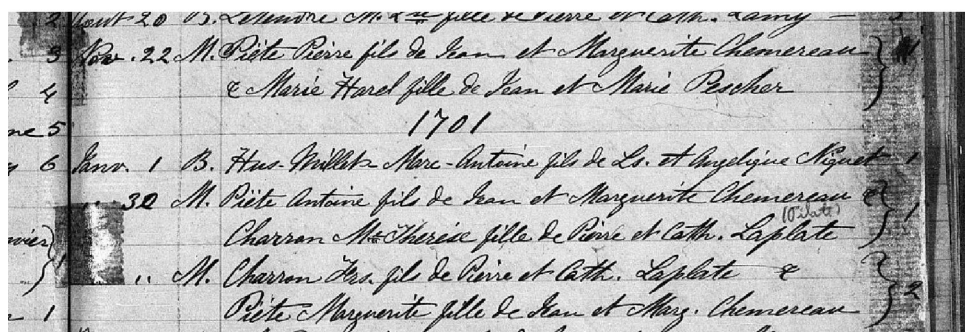


Figure 4. Mariage de François et Marguerite, St-Pierre de Sorel, 1701-01-30. Index du registre sur FamilySearch (<https://familysearch.org/>)

Avant de parler spécifiquement de la vie de François et Marguerite, il est intéressant de les situer dans leur contexte de vie, les seigneuries et paroisses. Des éléments de contextes bien oubliés aujourd'hui, mais qui étaient essentiels pour nos ancêtres. Je ne saurais trop inviter leurs descendants à visiter cette région, un retour émouvant dans le passé à plusieurs points de vue.

4) Seigneuries et paroisses de la région de Berthier.

Le développement de la région a débuté timidement par la concession de la seigneurie d'Autray (Dautray, Dautré) en 1637, avant même la fondation de Montréal en 1642. Au recensement 1681, toujours selon Benjamin Sulte (cf. note 3), cette seigneurie ne compte que 4 familles. Le développement de la région ne commence donc qu'avec le licenciement des troupes du régiment de Carignan en 1667: 400 de ses 1100 officiers et soldats restèrent en Nouvelle-France, beaucoup de part et d'autre du fleuve autour de Sorel et de Berthier.

Plusieurs seigneuries furent concédées en 1672, mais les débuts demeurèrent lents. Selon Sulte (cf. note 3), au recensement 1681 il y a 14 familles à Contrecoeur, 27 à Sorel, 9 à Berthier, et aucune à Dorvilliers. La signature de la Grande Paix de Montréal en 1701, en sécurisant la région, a favorisé enfin la croissance de la population.

François, sa famille et ses descendants au XVIII^e siècle habitèrent principalement les seigneuries de l'île Dupas, de Berthier, de Dorvilliers et de Dautray-Lanoraie. On trouvera donc ci-après quelques renseignements sur ces seigneuries, notamment sur Dorvilliers, où François et Marguerite passèrent la plus grande partie de leurs vies d'adulte et où ils moururent. Les dimensions des seigneuries furent souvent modifiées par des ajouts, des divisions, des fusions, mais ce qui suit est en gros valable pour toute la période de 1672 à 1750^{4,5}.

* **Île Dupas-et-Chicot.** Concession initiale: 1672-11-03. Elle comprenait l'île Dupas (3 lieues le long du fleuve par vingt à trente arpents de large), quelques îles plus petites, ainsi que le fief du Chicot sur la rive nord (½ lieue de front par 1½ lieue de profondeur). La seigneurie fut divisée en 1683: au nord-est se trouvait la partie appartenant aux frères Louis-Adrien et Joseph Dandonneau, nommée **Île Dupas-et-Chicot/Dandonneau**, séparée au sud-ouest par la rivière du Chicot de la partie appartenant à Jacques Brisset dit Courchesne, nommée **Île Dupas-et-Chicot/Brisset**, laquelle était bornée au sud-ouest par la seigneurie de Berthier.

Paroisse: La Visitation. Fondation en 1724; premiers actes conservés datant de 1727. Cependant une mission existait bien plus tôt, et un registre est ouvert dès 1704; aucun acte du 1710-09-22 au 1717-09-10 et du 1732-10-17 au 1736-03-26. Le 1721-02-14, le curé Jean-Baptiste Arnault déclare qu'il est aussi curé de la seigneurie de Berthier, et qu'il dessert par mission les seigneuries Dorvilliers, Dautré et Lanoraie, au nord, ainsi qu'au sud la seigneurie de Sorel et l'île St-Ignace qui en dépend⁶.

* **Berthier:** Concession initiale: 1672-10-29 et augmentation le 1674-08-27. Dimensions: 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Île Dupas-et-Chicot/Brisset, et au sud-ouest par la seigneurie Dorvilliers. En 1723, Pierre Lestage en est propriétaire.

4 Mathieu, Jacques, et coll.; *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent*. Les aveux et dénombrements 1723-1745. Septentrion, 1991

5 Cournoyer, Jean: *La Mémoire du Québec*. Éditions Alain Stanké, 2001

6 Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1921-1922, p. 262-264 et 286-288

Paroisse: Sainte-Geneviève. Fondation en 1727; premiers actes conservés datant de 1727. Très nombreuses lacunes pendant des années.

* **Dorvilliers:** Concession initiale: 1672-10-29. Dimensions: ½ lieue de front (42 arpents) par 1 lieues de profondeur, plus l'île aux Foin (ou aux Foins) et quelques autres îlets devant la seigneurie. Bornée au nord-est par la seigneurie de Berthier et au sud-ouest par la seigneurie Dautré.

L'acquéreur initial, Pierre Gauthier de Comporté, revendit le fief le 1675-10-22 à François Pelletier dit Antaya. Après le décès de ce dernier, *François Chorel dit Saint-Romain*, marchand à Champlain, prétendit que la seigneurie Antaya lui revenait, à titre de créancier du défunt. Ceci donna naissance à un conflit qui allait durer des décennies et mit aux prises les héritiers des deux protagonistes d'origine.

Chorel était un procédurier de haut vol, comme le prouvent les nombreux arrêts où il est impliqué. Dès le 1693-07-13, il fait procéder à une saisie à l'encontre de Marguerite Morisseau, veuve de François Pelletier, pour une obligation de 740 livres passée à son profit par le défunt Antaya, et à faire nommer un curateur à la succession. Une vente aux enchères fut en conséquence organisée peu après à Sorel pour la liquidation des biens. À partir de cette date, les Chorel considèrent la seigneurie Antaya comme la leur. C'est pourquoi, comme on le verra plus loin, c'est François Chorel fils, sieur Dorvilliers, qui concède en 1716 à François Charron une terre dans la seigneurie Dorvilliers et lui lègue son nom. Chorel est toujours considéré comme seigneur de Dorvilliers à une assemblée de paroissiens le 1721-02-14.

Après de nombreuses péripéties, un arrêt du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, daté du 1721-04-28, statue que les héritiers de François Pelletier et Marguerite Morisseau entreront en possession du fief Antaya ou Dorvilliers, au détriment des héritiers de François Chorel. Lors de l'aveu et dénombrement du 1723-03-01, Pierre Pelletier dit Antaya et ses cinq frères et sœurs en sont propriétaires, et ils le demeureront jusqu'en 1754⁷.

Ce conflit semble avoir été largement ignoré. Dans leurs ouvrages, ni Pierre-Georges Roy, ni Jacques Mathieu ne mentionnent la possession au moins temporaire de la seigneurie par François Chorel. C'est dans les *Arrêts du Conseil Supérieur* qu'il faut aller chercher les actes concernant cette affaire⁸.

Paroisse: aucune. Ses habitants furent rattachés à La Visitation puis à Sainte-Geneviève.

* **Dautré (Dautray, D'Autray):** Concession initiale: 1637-12-01 et augmentation le 1647-06-06. Dimensions: 1 lieue de front par 1 lieue de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Dorvilliers et au sud-ouest par la seigneurie de Lanoraie. En 1723, Jean-Baptiste Neveu en est propriétaire.

⁷ Roy, Pierre-Georges: *Inventaire des concessions en fief et seigneurie* (etc.), vol. 2/6, p. 210-212.

<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2431908?docref=cVv9ZpWq6hO9oXzPNz--aw>

⁸ BANQ: *Données sur François Chorel Dorvilliers*, <http://numerique.banq.qc.ca/resultats#03Q,TP1,S28,P15388>

Paroisse: aucune. Ses habitants furent rattachés à La Visitation, puis à Saint-Joseph de Lanoraie.

* **Lanoraie:** Concession initiale le 1672-11-03 et augmentation 1688-04-27. Dimensions: 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Dautré et au sud-ouest par la seigneurie de Lavaltrie. Jean-Baptiste Neveu l'acquiert en 1717 et devient ainsi seigneur de Dautré et Lanoraie.

Paroisse: Saint-Joseph. Fondation en 1681; premiers actes conservés datant de 1732. Les actes se retrouvent parfois consignés dans les registres de cette paroisse et/ou de St-Antoine de Lavaltrie, également fondée en 1681 et dont les premiers actes conservés datent de 1737. Le PRDH mentionne un acte en 1681.

* **Sorel:** Concession initiale le 1672-10-29. Dimensions: 2 lieues de front au dessus de la rivière Richelieu sur 2 lieues de profondeur et 1 lieu de front au dessous de la dite rivière sur 1 lieue de profondeur. Propriétaire en 1723: Claude Ramezay de Lagesse.

Paroisse: Saint-Pierre. Fondation en 1669; registres et index très lacunaires jusqu'en 1675; le PRDH mentionne un acte en 1666. Pages manquantes ou abîmées par la suite jusqu'en 1748.

* **Contrecoeur:** Concession initiale le 1672-10-29. Dimensions: 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur; divisée en trois parties ultérieurement.

Paroisse: Sainte-Trinité. Fondation en 1679; registres débutant en 1681, partiellement lacunaires. Les actes concernant les premiers habitants de Contrecoeur, inscrits dans les registres des paroisses voisines (Sorel, Saint-Ours), ont été reconstitués et copiés dans le registre de Contrecoeur en 1901.

5) Registres paroissiaux

Les registres paroissiaux constituent le premier pilier de la recherche généalogique. On y retrouve les informations essentielles sur nos ancêtres: leurs baptêmes, mariages, sépultures.

Mgr de Laval avait érigé plusieurs paroisses et missions dès 1678, et après lui Mgr de St-Vallier en a établi d'autres, de sorte qu'il y avait plus de 80 districts paroissiaux en Nouvelle-France en 1720. En théorie seulement, car le développement réel des paroisses a tardé, comme on l'a vu. Rappelons que les données sur les paroisses et la conservation de leurs registres varient quelque peu d'une source à l'autre^{9,10,11}.

Bien sûr, l'établissement des censitaires sur un territoire précède la création d'une paroisse. Au départ, c'est un missionnaire qui exerce son ministère sporadiquement, avant que les habitants ne soient en nombre suffisant pour faire vivre une paroisse et son curé. Cette réalité se traduit parfaitement dans les actes relatifs à François et à sa famille.

Dans le cas d'un lieu desservi par un missionnaire, il est inévitable que les registres paroissiaux soient lacunaires, ce qui devrait en principe se corriger après la nomination d'un curé résident, mais les vacances ont été fréquentes. Les prêtres ou missionnaires étaient chargés de plusieurs paroisses et inscrivait les actes dans l'une ou l'autre, au hasard de leurs déplacements. Bref, l'inscription d'un acte dans les registres de l'une des paroisses précitées n'indique pas forcément que les personnes concernées y habitaient.

La piètre conservation des registres est aussi en cause. Parfois difficiles à lire, certains registres ont aussi été affectés par l'humidité ou sont disparus dans un incendie. On a même retrouvé, dans certaines paroisses de la région dépourvues de curé, des registres ayant servis de papier pour couvrir les fonds de tiroirs! Néanmoins, il est généralement assez facile de reconstituer les familles: quand on trouve un acte de mariage ou de décès pour une personne, il est facile de conclure qu'elle est née, même si on n'en connaît pas la date exacte!

9 Université de Montréal: *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH).

10 Institut généalogique Drouin (<http://www.institutdrouin.com/>)

11 Jetté, René: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. XIV et XV.

6) Actes notariés et documents administratifs ou légaux

Ces documents constituent l'autre pilier de la recherche généalogique. En effet, les actes d'état civil, habituellement brefs, nous donnent peu de détails sur la vie de nos ancêtres; les actes notariés et autres documents les complètent. Ce sont particulièrement les contrats de mariage, les testaments, les achats et ventes de biens, les concessions de terre, mais aussi divers textes légaux. On trouvera donc ci-après tous les documents retrouvés sur François et Marguerite, bien plus que je ne l'avais imaginé au départ. Il serait évidemment présomptueux de dire qu'il n'y aura jamais d'autres découvertes.

Les notaires sont peu nombreux mais déjà bien présents dans la région de Berthier au début du XVII^e siècle. Leurs greffes ont généralement été bien conservés. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a entrepris de numériser l'intégralité de ces actes et de les mettre à la disposition des chercheurs sur son site¹². Ceci m'a permis d'analyser un grand nombre d'actes, et d'autres documents, qui concernent François et sa famille, et d'en faire une description et une analyse. Chaque document aurait mérité une transcription complète, ce qui aurait exigé une somme de travail considérable, sans apporter beaucoup plus d'éclairage.

Les documents sont présentés par ordre chronologique, avec leur intitulé et les informations nécessaires à les localiser, avec le nom du notaire entre parenthèses. Le contexte de l'époque est souvent surprenant et la langue savoureuse; ainsi les parties d'actes présentées en *caractères italiques* sont repris textuellement de l'acte. Ceci nous en dit beaucoup, non seulement sur nos ancêtres, mais aussi sur la petite société dans laquelle ils évoluaient. Ainsi, très présentes dans les actes, les épouses devaient néanmoins être autorisées par leurs maris. De même, les notaires royaux ou seigneuriaux n'avaient habituellement pas de formation juridique formelle; dans un territoire neuf, la capacité à lire et écrire devenait une qualification essentielle. C'est le cas, par exemple, d'un fils de famille exilé en Nouvelle-France, Cyr de Monmerqué dit Dubreuil¹³.

1701-01-08 Contrat de mariage de Thérèse Charron [*sœur de François*] et Antoine Piet (acte sous seing privé devant Alphonse Droierres (sic), missionnaire, déposé au greffe d'Antoine Adhémar le 1702-07-10).

Le frère et la sœur épousant la sœur et le frère le 1701-01-30, on peut raisonnablement penser que chaque couple a bénéficié d'un contrat de mariage similaire. Celui de François et Marguerite est perdu, mais celui de Thérèse Charron et Antoine Piet nous est parvenu.

Donc, en date du 1701-01-08, ces futurs mariés se présentent à la *maison presbytériale* de Sorel devant Alphonse Droierres, *missionnaire récollet faisant les fonctions curiales de Sorel et de Berthier*. Antoine est présenté comme fils de *Iean Piet* et *Marguerite Chemerot* de Berthier, et

¹² <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/index.html>

¹³ Tétreault, Martin; Tétreault, Josée: *Coquins et Débauchés. Les fils de familles déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*. Les Éditions GID, 2017. ISBN 978-2-89634-346-1

Marie-Thérèse Charon, fils de *Piere Charon* et *Catherine Le Plat* de la paroisse de Longueuil, et veuve de Iacq Hubert dit Parisien, en son vivant habitant de Berthier. On remarquera d'emblée qu'aucun membre des familles n'est présent, même pas le frère de Thérèse et la sœur d'Antoine. De plus, le texte ne fait pas référence au récent décès de Pierre Charron survenu le 1700-12-25 à Montréal; doit-on penser que la nouvelle ne s'était pas encore rendue à Sorel et Berthier?

Quelques clauses ont attiré mon attention. Primo, Jean Piet, père d'Antoine, s'oblige à lui donner *vingt minaux de bleds froment* à prendre après son décès avant le partage de ses biens entre lui et ses frères et ses sœurs, ainsi qu'un *noriturot (?) de cochon le printemps prochain avec six poules et un coq*; peut-on penser que François et Marguerite ont bénéficié d'un don similaire pour amorcer leur vie commune? Secundo, *le futur mari s'engage à adopter les deux enfants issus du premier mariage de Thérèse comme les siens propres, au point où ils auront part à tous les biens actuels et futurs*. Tertio, *la future épouse s'engage à donner à son futur mari la moitié des biens qu'elle a acquis durant son premier mariage, la douaire qu'elle avait reçu de son premier mari, ainsi qu'une vache de 5 ans et une truie d'un an, et une demi-douzaine de poules*.

Un an plus tard, Antoine Piet se présente à l'étude d'Antoine Adhémar à Montréal pour déposer ce contrat de mariage, afin qu'il soit mis au greffe de ce dernier, où il a été retrouvé.

1704-10-11: Cession de Dominic Astruc dit St-Amour à Marguerite Piette (not. Antoine Adhémar).

Après le baptême de leur deuxième enfant, c'est ici le premier acte notarié faisant référence à Marguerite et à son mari François, qui porte ici le double patronyme, Charron dit Ducharme. Le notaire le prénomme Jean, mais c'est bien sûr de François dont il s'agit. En voici un résumé, à partir d'une transcription des années 1960:

Dominique Astruc dit S' amour, habitant de Berthier estant audit ville marie, lequel en conséquence de la Concession que dam^{lle} Catherine Le Roy veuve du S^r pierre salvaye lui a faite des Isles S' Pierre dans Les Isles de Richelieu (...) en date du Troisième Aoust mil sept cens un, A donné et Concède À Marguerite Piet sa filiolle, femme de Jean (sic) Charon dit Ducharme, la moitié de la première île audit astruc Concédée, à prendre du Costé de l'île Dupas (...), plus la moitié de l'île den bas (...), à prendre (aussi) du costé de Lisle dupas (...), l'autre moitié du coté de lisle madame, a la charge que lad. Piet (...) de paier à la dite dam^{lle} salvaye (...) deux deniers de cens 7 Cinquante dolz de rente seig^{lle}.

Dominique Astruc dit St-Amour, parfois appelé Jean Dominique, a laissé peu de traces dans l'histoire¹⁴. Quoi qu'il en soit, il cède en 1704 à sa filleule Marguerite la moitié des deux îles qui lui avait été concédées le 1701-08-03 par Catherine Le Roy, veuve de Pierre Salvaye, lequel les avait reçues de Frontenac le 1674-09-02. L'une d'elles est nommée *première île*,

14 Jetté, René: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 24 et 356. Montréal, 1983

l'autre *île d'en bas*¹⁵. Les deux sont situées du côté de l'île Dupas, mais la seconde touche aussi l'île Madame.

Peut-on situer ces deux îles? Selon la description, ce seraient aujourd'hui les îles *St-Amour* et *Ducharme*, toutes les deux indiquées sur la carte de la **figure 5**, en page suivante, à côté des îles Dupas et Madame dans le chenal des Époussètes. Il semblerait donc que Dominique Astruc a laissé son nom à la *première île*, l'île St-Amour, et François (ou un de ses fils) à la seconde. Nous reverrons ces îles dans des actes du 1731-06-25, du 1745-05-04 et du 1765-09-01. Seul ce dernier acte donne une localisation incontestable, mais qui semble contredire les mentions précédentes. Je continue à me questionner sur ces deux localisations.

1708-10-31: Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot^{16, 17}.

Cette ordonnance de 1708 fait référence à une ordonnance du 1707-01-27, émise à la demande du seigneur de Berthier. Elle accordait un an à ceux y ayant pris des concessions d'y tenir feu et lieu et de satisfaire aux conditions de la concession. En conséquence, Martin Casaubon, procureur dudit seigneur, ayant démontré que quelques *habitants de la seigneurie*, dont les nommés Lagrandeur, Safa, Lavigne, Dutremble et *Charon*, ne s'y étaient pas conformés, une seconde ordonnance réunit leurs *habitations* au domaine de la seigneurie. Pourtant, le contenu de l'acte semble démontrer qu'ils tenaient bien feu et lieu dans la seigneurie, puisqu'ils sont qualifiés d'*habitants de la seigneurie* et qu'ils y ont une *habitation*. Mais alors en quoi étaient-ils fautifs? Avaient-ils omis de payer les cens et rentes? François semble encore habiter Berthier en 1716, comme le mentionne l'acte du 1716-03-26 présenté plus loin.

1709-07-15: Vente de droits de la succession de Pierre Charron (not. Antoine Adhémar)

Pierre Charron, père de François, est décédé le 1700-12-25; aucun testament n'a été retrouvé. Sa veuve Catherine Pillard s'est remariée le 1709-01-13 à Sébastien Brisson, à Notre-Dame de Montréal. Est-ce la raison pour laquelle le règlement de la succession de Pierre n'a lieu qu'en juillet 1709 ?

Par cet acte passé en la maison du notaire à Ville-Marie, tous ses enfants, sauf Thérèse déjà décédée, cèdent leurs droits mobiliers et immobiliers sur la succession, à savoir 1/12^e des biens pour chacun, à leur frère Nicolas. Plusieurs d'entre eux sont présents, certaines des filles étant représentées par leur mari. En échange de cette cession, les frères et sœurs de Nicolas reçoivent 264 livres chacun, sauf Catherine aînée, Charlotte et François qui ne reçoivent que 33 livres. L'acte dit que François demeure à Longueuil, mais c'est manifestement une erreur. Aucune mention n'est faite de la portion d'héritage reçue par leur mère Catherine Pillard.

¹⁵ Le terme «*en bas*» désigne la direction du nord-est, comme dans «Bas-du-Fleuve».

¹⁶ BAnQ: *Complément des jugements et ordonnances*. http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_08101/6?r=0&s=3

¹⁷ Archive.org: <https://archive.org/details/ditsordonnances08qugoog/page/n152>

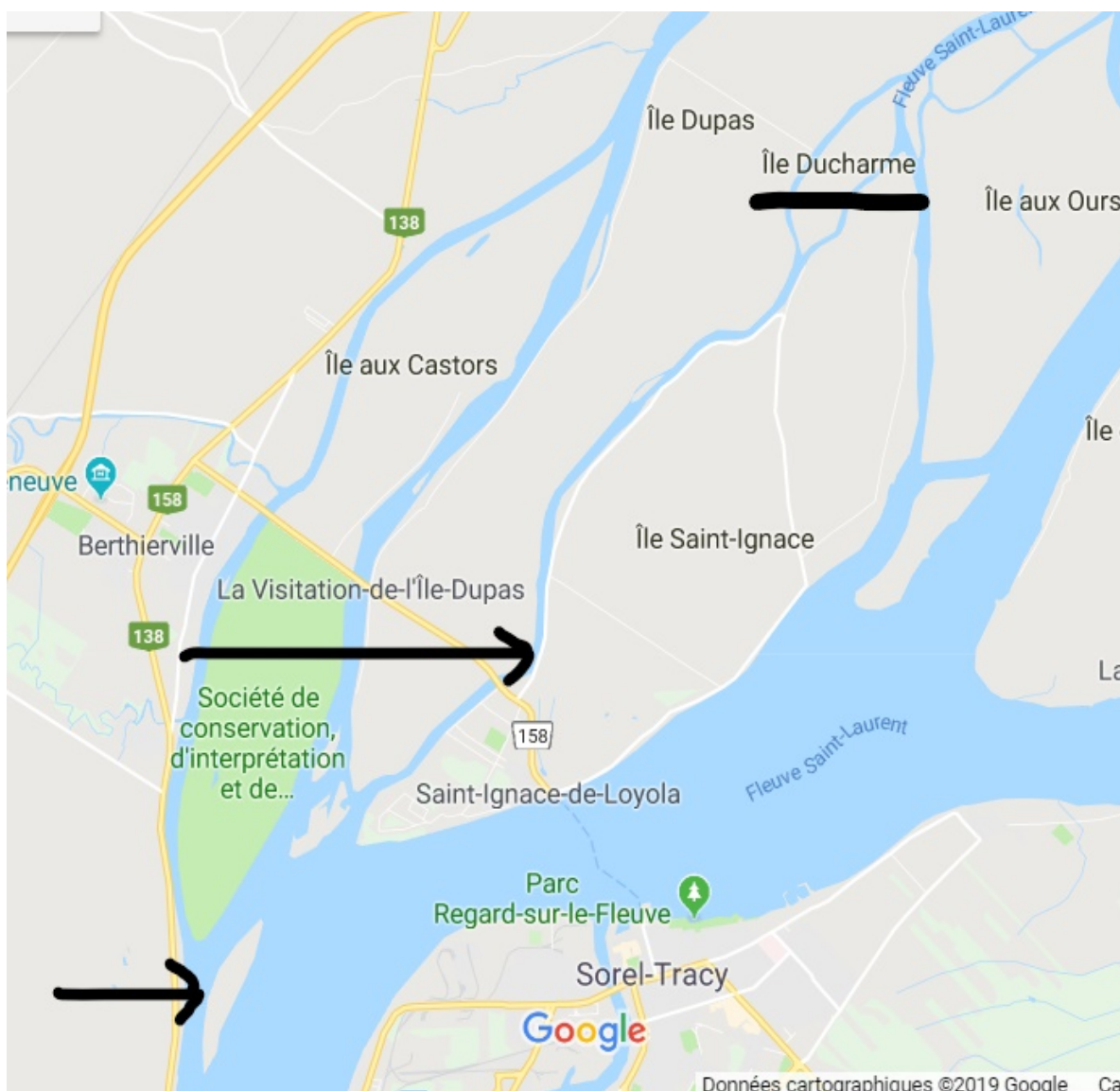


Figure 5 : Îles du lac Saint-Pierre. En haut, l'île Ducharme; au centre, l'île Saint-Amour; difficile à distinguer de l'île Dupas, et tout au bas, l'île aux Foins. Source: Google Maps, 2019-03-10.

1716-03-26: Concession par Martin Casaubon à François Charron Ducharme d'une terre à Dorvilliers (not. Daniel Normandin)

L'intitulé de l'acte présenté par Archiv-Histo¹⁸ est clair. L'acte lui-même, par contre, quoique bien conservé, présente une graphie difficile à déchiffrer. Mettant les deux ensemble, on comprend que, devant *Daniel Normandin notaire royal dans la seigneurie de Champlain*, Martin

¹⁸ Archiv-Histo, Le Parchemin: *Intitulé de l'acte du 1716-03-26*. Document # 17160326PA009853. Transcription du 1997-05-31

Casaubon de Berthier, comme fondé de pouvoir de François Chorel Dorvillié, concède à François Charron dit Ducharme de Berthier aussi présent, une terre dans la seigneurie Dorvilliers. Nous avons vu plus haut la raison de l'implication de François Chorel dit Dorvilliers dans cette concession. La localisation et les dimensions sont impossibles à déchiffrer.

1719-03-28: Partage et abandon entre Piet [dit] Trampe et ses enfants (not. Daniel Normandin)

Jean Piette dit Tempe, ses fils Pierre Piet dit Trempe fils, Anthoine Piet dit Fresnière, Jean Piet dit Courville, et ses gendres Yves Martin dit Pénélan [Pelland] comme mari de Marie Piet et François Charron dit Ducharme comme mari de Marguerite Piet, laquelle est aussi présente, sont réunis à Berthier, dans la maison de Pierre Piet fils, pour finaliser la succession de Marguerite Chemereau, femme de Jean Piette décédée le 1715-09-14. Tous demeurent à Berthier, ce qui pour François semble contredire la concession de 1716 à Dorvilliers; peut-être ne s'agissait-il que d'une généralisation du notaire.

Les cinq héritiers confirment d'abord avoir déjà reçu comptant, dudit Piet leur père et beau-père, *la somme de 170 livres et la part des meubles* qui revenait à chacun selon l'inventaire après le décès de Marguerite Chemereau fait le 1716-04-30, et ils s'en déclarent satisfaits. On note ici la période de temps qui s'est écoulée entre le décès, l'inventaire et ce partage.

Suit le partage de la terre de Berthier découlant de la fin de la communauté de biens entre Jean Piet et la défunte. Bien que la transcription de l'acte ne soit pas tout à fait claire, on comprend que cette terre comporte 2 arpents de front par 40 arpents de profondeur et qu'elle sera partagée en deux parties. Jean Piet père garde 1 arpent, celui joignant au nord-est la terre de feu Legrand [dit] Parisien, tandis que l'autre arpent est divisé en *cinq lots d'une perche de 18 pieds français*. Après tirage au sort, les terres sont réparties du nord-est au sud-ouest, joignant l'arpent de Jean Piet père, dans l'ordre suivant: Pierre Piet fils, *François Charron*, Jean Piet fils, Anthoine Piet dit Fresnière, et finalement Yves Martin dit Pénélan [Pelland], joignant au sud-ouest la terre de Casaubon fils. Comme l'arpent échu à Jean Piet père vaut 200 livres de plus que l'autre, il remet séance tenante 20 livres à chacun des cinq autres héritiers. Ceci soulève une question: un arpent valant dix perches et non cinq, chacun des lots était sans doute de deux perches, soit 36 pieds. De fait, François vend un lot de 36 pieds de front à Antoine Desrosiers le 1733-02-18.

Enfin, Piet dit Fresnière, Piet dit Courville, Pénélan et *Charron* renoncent à la succession future de Jean Piet père. Tous ses biens iront donc à son fils aîné Pierre Piet, à charge pour lui d'entretenir son père jusqu'à son décès.

1721-02-14: Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de l'île Dupas¹⁹

En 1721 le gouverneur, Monsieur de Vaudreuil, mandate un commissaire et son greffier afin de parcourir les deux rives du Saint-Laurent pour établir clairement les limites des paroisses établies alors. Cet exercice eut lieu de février à juin 1721. Il conduira à l'établissement ou à la confirmation de 82 districts paroissiaux par un décret adopté le 1722-03-03.

Le commissaire s'arrête le 1721-02-14 à l'île Dupas, dans la maison du seigneur Brisset, un endroit central pour traiter des communautés situées de part et d'autre du fleuve. Il rencontre notamment *Jean-Baptiste Arnault, curé de l'église paroissiale de La Visitation et de [celle] de la seigneurie de Berthier, et aussi missionnaire dans les seigneuries de Dorvilliers, Dautré, la Noraye (sic), Sorel et l'île St-Ignace*. Il rencontre aussi quelques personnalités, dont le seigneur Adrien Dandonneau, le futur explorateur Pierre Gautier sieur de la Vérandrye, et plusieurs censitaires. Parmi ceux qui n'ont pu être présent sont cités *François Charon, habitant de l'Isle St-Pierre dépendant de l'île Dupas, et François Chorel, seigneur de Dorvilliers*. Il y a ici une ambiguïté: plus loin dans le texte on lit *ledit François Charon habitant tenant feu et lieu sur le fief Dorvillier*. L'île St-Pierre est évidemment l'une des îles cédées en 1704.

On trouve ici une description de la paroisse de La Visitation et de l'île Dupas elle-même. Ainsi, à l'île Dupas résident 30 familles, tandis qu'à l'île St-Pierre on trouve 2 concessions qui relèvent du fief Dorvilliers. Ceci pourrait expliquer l'ambiguïté des deux mentions concernant François Charron, qui aurait une concession à l'île St-Pierre et une autre sur le fief Dorvilliers dont cette île relève. On mentionne aussi que l'église de la Visitation a été construite à l'extrémité sud-ouest de l'île Dupas, pour en faciliter l'accès aux habitants de Berthier, Dorvilliers, Dautré et La Noraye, et même à ceux de Sorel. Une plaque est encore visible aujourd'hui à cet emplacement, face à l'église de Berthier.

1723-03-17 Aveu et dénombrement de la seigneurie Dorvilliers²⁰

Le seigneur à qui était octroyé une seigneurie devait la faire fructifier: y bâtir un moulin, concéder des terres à des censitaires qui devaient lui payer des cens et rentes et des droits de mutation, dont une partie revenait à l'État. S'il ne remplissait pas ses obligations, la seigneurie était rétrocédée au roi. Les aveux et dénombrements permettaient donc de connaître la situation de chaque seigneurie notamment à des fins fiscales. On y retrouvait des informations sur la propriété seigneuriale (nom de la seigneurie et de son propriétaire, date de concession initiale, fiefs etc.) et sur chaque censive (nom du censitaire, dimensions, portion en valeur, cens et rentes à payer, etc.). Une sorte de recensement, sans précision du nombre d'habitants. L'ouvrage de Mathieu et Laberge contient une mine de renseignements indispensables pour connaître les seigneuries du Québec à la période dont nous traitons ici.

19 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, année 1922, p. 262-264, 286-288, 367-368.

20 Mathieu, Jacques; Laberge, Alain; *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Aveux et dénombrements 1723-1745*. Septentrion, 1991

Dix familles sont alors établies sur la seigneurie de Dorvilliers, incluant celle de François : elles portent toutes des noms qui sont déjà ou seront associés de près aux familles Charron dit Ducharme: Aubuchon dit Desalliers (2), Piet dit Fresnière (3), Beaugrand dit Champagne (1), Houde (2), Pelletier dit Antaya (1). Pour sa part, François occupe un lot de 3 arpents de front par 40 arpents de profondeur, soit une superficie de 120 arpents, dont 12 arpents seulement labourables à cette date; il dispose d'une maison, d'une grange et d'une étable.

1731-02-15: Ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart à l'encontre de (François) Ducharme. Édits et ordonnances, vol. 2, page 91 (BAnQ, cote E1, S1, P2268).

Signée à Québec à la requête de Louis-Adrien Dandonneau Du Sablé, seigneur d'une moitié de l'île Dupas, cette ordonnance décrète déclare que les nommés Lafosse, Champagne dit Bougrin et *Ducharme* ne tiennent pas feu et lieu sur les terres qui leur ont été concédées à l'île Dupas, comme l'attestent le curé de cette paroisse et le capitaine de milice. À défaut de le faire avant le 1731-12-31, ils seront déchus de leurs propriétés qui seront alors réunies au domaine seigneurial. L'ordonnance doit être affichée à la porte de l'église.

Le document ne précise pas l'emplacement de la terre de François visée par cette ordonnance, mais il s'agit sans doute de la terre évoquée dans le texte du 1721-02-14. La cession faite à leur fils Étienne le 1731-06-25, comme l'indique l'acte qui suit, est sans doute la conséquence de cette ordonnance.

1731-06-25: Cession de François Charron dit Ducharme à son fils Étienne (not. Antoine Puyperoux de la Fosse).

D'emblée, disons que le *notaire en la seigneurie de Berthier et autres seigneuries*, comme il se décrit lui-même, a été distrait ou mal informé dans la rédaction de cet acte. En effet les cédants y sont nommés dès les premières lignes *Jean Charron dit Ducharme* et sa femme *Marguerite Piet* et ailleurs *ledit Jean-Baptiste Charron dit Ducharme et la dite Piet*, alors qu'il aurait fallu écrire *François Charron dit Ducharme et Marguerite Piet*.

L'acte comporte de multiples ratures et des ajouts en marge, mais il est par ailleurs très bien écrit et très lisible. Il nous permet de faire le lien avec les actes du 1704-10-11 et du 1731-02-15. En résumé, les cédants, présents *en leur personnes, habitants du fief Dorvilliers, cèdent à leur fils Étienne Charon la moitié de l'île St-Amour, à la réserve de six arpents (...), à prendre depuis le bas de la dite île du côté de l'île Dupas jusqu'au haut de la dite île par un petit chenail (sic) qui fait séparation entre la dite île et celle de l'île Dupas (...), la dite moitié d'île ayant été cédée à Marguerite Piet par feu Dominique Astruc, comme nous l'avons vu.*

L'île *St-Pierre* de 1704 et 1721 est-elle déjà devenue l'île *St-Amour* en 1731? Nous verrons qu'un acte du 1745-05-04 semble pourtant porter sur cette même île qui est encore nommée *île St-Pierre*, tandis qu'un acte du 1765-09-01 nomme l'autre *île St-Amour*.

Cette cession se fait en reconnaissance des *bons et agréables services que le dit Étienne Charron leurs a rendus et leurs rend actuellement, étant dans un âge fort avancé (..) infirmes et hors d'état de pouvoir travailler et n'ayant d'autres secours de ces autres enfants que ceux dudit Étienne Ducharme leur fils* [né en 1708]. Ils reconnaissent aussi avoir engagé ce dernier comme domestique à raison de deux cents livres, depuis la St-Michel de l'année précédente jusqu'à la St-Michel de cette année. François n'a que 53 ans en 1731, et sa femme deux ans de moins; visiblement leur santé a rapidement été fragile.

Les parties conviennent aussi qu'après le décès des cédants, ledit Étienne ne pourra rien prétendre de la part qui lui serait revenue d'une terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur sur la côte du fief Dorvilliers que le dit Ducharme et sa femme ont acquise ensemble par l'acte du 1716-03-26. Les cédants et le cessionnaire sont présents, et l'acte est signé dans la maison des cédants, située sur leur terre de Dorvilliers, en présence des témoins Charles Cochon et Jean-Baptiste Désorcy, qui signent.

1732-06-08: Le Chemin du Roi dans les seigneuries de Berthier et Dorvilliers^{21,22,23}

Tout au long du XVII^e siècle, le fleuve St-Laurent et ses affluents, qualifiés de «chemins qui marchent» par les Amérindiens, constituent le seul chemin reliant Québec et Montréal. Progressivement, des tronçons de route apparaissent, d'abord autour de ces bourgs, puis dans les seigneuries où ils relient les censitaires à l'église paroissiale ou au moulin seigneurial.

Au début du XVIII^e siècle, par un règlement du Conseil supérieur, est décidée la construction d'une route entre Montréal et Québec, sur la rive nord du fleuve. Ce mandat est confié au Grand Voyer, une sorte de ministre des Transports. Il devait réparer et réunir les tronçons déjà établis, pour en faire une route carrossable de 175 milles (280 km) de long et de 24 pieds (7,4 mètres) de largeur, à travers 37 seigneuries, du Cap-Tourmente au Vieux-Montréal. Chaque censitaire de chaque seigneurie est de corvée, souvent à son corps défendant. Il doit libérer la partie de sa terre touchant au fleuve, en coupant et essouchant les arbres, en otant les pierres, en éliminant les buttes et comblant les trous, en fournissant le bois pour les ponts, etc.

Dans la seigneurie de Dorvilliers, les travaux débutent le 1732-06-08. Le Grand Voyer, présent sur place, a fait convoquer les *principaux et considérables* habitants, dont François Charron, *dont la terre est située entre celle de Jean-Baptiste Piette et d'Antoine Desrosiers*. Il établit le tracé du chemin et détermine les ponts à construire et les bâtiments à déplacer. Le procès-verbal de cette rencontre précise que *le chemin passera entre la grange et l'étable de François Charron*. Cette terre ayant 3 arpents de front, François eut donc à dégager 540 pieds de terrain, outre ses travaux personnels. Heureusement, le terrain est assez plat dans Dorvilliers.

Le Chemin du Roy fut complété en 1737. Il facilitait les déplacements et l'installation de nouveaux habitants. Dès lors, un cavalier pouvait franchir la distance de Québec et Montréal en

21 Bouchard, René et coll. *Itinéraire toponymique du Chemin du Roy*. Commission de toponymie. Québec, 1981

22 Société généalogique de Lanaudière. *Nos Sources*, vol 27 no 4, et vol. 28 no 1.

23 Wikipedia.org/wiki/Chemin_du_Roy, consulté le 2018-12-18

quatre à six jours. À cette date, c'était la plus longue route aménagée au nord du Rio Grande. L'équivalent aux États-Unis ne fut réalisé qu'à partir de 1806. Dans la région habitée par François et ses enfants, on peut encore aujourd'hui parcourir des sections du Chemin du Roy situées à l'emplacement initial. Elles sont bien identifiées, et c'est à un retour émouvant dans le temps que ce parcours nous convie.

1733-02-18: Vente par François Charron et sa femme à Antoine Desrosiers (not. Puyperoux de la Fosse).

L'acte, bien lisible dans l'ensemble mais obscurci par des taches d'encre, implique François Charon Ducharme, tant pour lui que pour sa femme Marguerite Piet, et l'acquéreur, Antoine Desrosiers dit Lafrenière, tous deux *habitants du fief Dorvilliers*. Ce dernier est un arrivé récent à Dorvilliers: il n'est pas cité dans l'aveu et dénombrement du 1723-03-17, mais il l'est au procès-verbal du Chemin du Roi daté du 1732-06-08.

Dans la première partie de l'acte, il est précisé que le vendeur cède à l'acquéreur *trente-six pieds* [soit 2 perches ou 36 pieds] *de terre de front sur 40 arpents en profondeur, tenant ladite terre du côté du surouest* [sud-ouest] *au sieur Courville* [il s'agit de Jean-Baptiste Piet dit Courville, beau-frère de François] *et d'autre côté au nord est* [nord-est] *audit acquéreur, d'un bout par devant au chenail du (illisible) et d'autre bout par derrière aux terres non concédées, (.....), le tout au prix de 30 livres en marchandises*. C'est la terre de 36 pieds reçue par François et sa femme au partage du 1719-03-28, comme nous l'avons vu plus haut.

À la suite, dans une seconde partie, Marguerite Piet, après lecture du présent *contrat de mariage* (sic!), ratifie cette vente et cet acte, en présence des mêmes témoins. Le tout paraphé dans la maison du vendeur, en présence des témoins Charles Cochon et Prisque Fagnan, qui signent avec l'acheteur, comme bien sûr le notaire; ce dernier réside dans la côte du *chenail du nord*, ce qui est confirmé par l'aveu et dénombrement effectué le 1724-07-22 sur le fief de l'île Dupas. Quelques mois plus tard, soit le 1734-02-26, le même notaire émet une quittance à Antoine Desrosiers pour cette transaction.

1742-02-27: Cession par François Charon dit Ducharme et Marguerite Piet sa femme à Joseph Lafrance et Madeleine Charron dit Ducharme, et entente avec leurs enfants (not. Puyperoux de la Fosse).

Cet acte confirme ou précise plusieurs informations apparaissant dans d'autres documents et actes. En résumé, François qui a maintenant 60 ans et Marguerite qui en a 58, ont réuni dans leur maison du fief Dorvilliers leurs dix enfants (et leurs conjoints dans le cas des filles) et, avec leur consentement à tous, abandonnent à leur gendre Joseph Lafrance, époux de Madeleine, la moitié d'une terre de 3 x 40 arpents dans Dorvilliers, à la charge pour ce dernier de les nourrir et entretenir pendant leurs vies, et de les faire inhumer à leurs décès. En voici quelques passages, en italiques ci-après, en respectant autant que possible la graphie du notaire.

François et Marguerite déclarent d'abord *qu'ils sont dans un âge fort avancé et fort caduc et beaucoup infirme, ledit Charon étant même à vrai dire privé de la vue, hors d'état de pouvoir travailler ni gérer aucune affaire*, des termes semblables à ceux utilisés dans l'acte du 1731-06-25 cité plus haut. Sont ensuite identifiés leurs enfants et les conjoints des filles: Jean Baptiste, François, Étienne, Jeanôt, Jean Barret comme ayant épousé Marianne Charon, Jean Baptiste Séché comme ayant épousé Marie Charlotte, Joseph Lafrance comme ayant épousé Madeleine, et Marguerite veuve de Thomas Sanfaçon (en marge: pour elle et pour ses enfants), tous majeurs, ainsi que pour Joseph et pour Geneviève enfants mineurs âgés de 19 et 16 ans, aussi présents et acceptant (en marge: tous enfants héritiers dudit Ducharme et de la dite Piet). On note ici la mention simultanée de Jean-Baptiste et de Jean (nommé ici Jeanôt). Marc-Antoine, onzième enfant du couple, n'est pas mentionné car il est décédé à 14 ans en 1732.

Donc, après délibération et accord, *François Charon dit Ducharme et Marguerite Piet sa femme, de bon gré et pure et libérale volonté, ont par les présentes fait cession, abandon, et transport et délaissement à Joseph Lafrance ici présent et acceptant, à la charge pour lui de nourrir, entretenir et chauffer et donner des vêtements et ayant soins de leur dits père et mère tant seings (sic) que malades et après leurs décès les faire inhumer suivant leurs états et conditions faisant dire (...) cinquante messes de requiem pour le repos de leurs âmes.*

La partie de la terre abandonnée à Joseph Niof dit Lafrance par les cessionnaires consiste en un arpent et demi de front sur quarante de profondeur (...) joignant du côté du surouest au S' fresnière desrosiers [il s'agit d'Antoine Desrosiers dit Lafrenière, voir acte du 1733-02-18], d'autre part au nord-est audit Joseph Lafrance, avec les bâtiments qui y sont construits (...) consistant en une petite maison, une grange et étable, avec leurs circonstances et dépendances, avec les bestiaux, meubles etc. qui sont construits sur le dit arpent et demi, dont il jouira durant la vie de leur père et mère. Après les décès de leurs dits parents, l'autre arpent et demi sera partagé entre tous les enfants héritiers; on comprend de la suite que le premier arpent et demi sera ensuite donné et abandonné audit Lafrance et à Madeleine sa femme, à charge pour le dit Lafrance de payer les cens et rentes et autres droits seigneuriaux, ainsi que les droits seigneuriaux de l'autre arpent et demi pendant le vivant de leurs père et mère. Une clause restrictive est prévue: *au cas que le dit Ducharme et la dite Piet ne puissent s'accommoder avec ledit Lafrance et ladite Madeleine, il [ledit Lafrance] sera tenu de leur payer par chaque année une pension viagère de quarante minots de bleds.*

Vraisemblablement, la cohabitation n'a pas été satisfaisante: quelques mois plus tard, soit le 1742-09-19, ce transfert et cette donation sont annulés devant le même notaire, pour des motifs non précisés. Il ne semble pas qu'une autre cession similaire lui ait succédé.

1745-05-04: Vente de François Charron et Marguerite Piet à Jean Charron (acte sous seing privé devant Mathurin Lefebvre, certifié le même jour par le not. Cyr de Monmerqué, avec quittance du 1746-01-26; dépôt dans son greffe le 1753-09-20).

Cette vente porte sur la moitié de l'île St-Pierre, que les vendeurs cèdent à leur fils Jean Charon et à sa femme Marguerite Murette, précision qui évite toute confusion avec son frère

Jean-Baptiste. Est-ce la même île cédée le 1731-06-25 à leur fils Étienne et qui aurait été rétrocédée? Pourtant, en 1765, Jean revend la moitié de l'autre île!

Quoi qu'il en soit, l'acheteur s'engage à payer les cens et rentes seigneuriales prévus au contrat de cession faite en 1704 devant Antoine Adhémar, à payer ce jour au vendeur la somme de cent livres, et le reste, soit 150 livres, dans le cours de l'année 1745. Il est convenu de faire ratifier cet acte devant un notaire dans les trois mois. Les vendeurs et acheteur, ainsi que les témoins Prisque Fagnan et Pierre Mandeville, habitent Dorvilliers. Mathurin Lefebvre, qui se qualifie d'*écrivain*, signe avec Prisque Fagnan, les autres ne sachant signer. Le même jour, Jean Charron, *habitant de Dorvilliers*, se présente à l'étude du notaire Cyr de Monmerqué à Contrecoeur, avec le contrat de la vente effectuée le matin même, pour qu'il soit ratifié. Les témoins sont Germain Boulogne et Gabriel Giard, habitants de Contrecoeur, qui signent.

Quelques mois plus tard, soit le 1746-01-26, devant le même notaire présent cette fois dans leur maison de Dorvilliers, François Charron et sa femme *Françoise* (il s'agit évidemment de Marguerite) Piette reconnaissent avoir reçu de Jean Charron, leur *frère* (c'est évidemment leur fils), la somme de 250 livres payée en deux portions, soit 100 livres le 1745-05-04 et 150 livres ce jour, dont ils lui donnent quittance. Les témoins sont Pierre Antaya, seigneur du lieu qui, comme François Charon et Françoise [sic] Piette, n'a su signer, et Germain Boulogne, praticien (sans doute notaire) demeurant à Contrecoeur, qui signe avec le notaire. Pour une raison que j'ignore, le dépôt de cet acte n'a eu lieu que le 1753-09-20.

Cette date du 1746-01-26 constitue la dernière attestation de l'existence de François. On ne connaît pas la date de son décès survenu avant le 1746-03-11, comme le prouve l'acte de tutelle qui suit.

1746-08-03: Tutelle des enfants mineurs de François Charron (BAnQ, Fonds Tutelles et curatelles, cote CC601,S1,SS1,D1510)²⁴.

Signé par Louis-Claude Danré de Blanzy²⁵, cet acte nomme un tuteur pour les enfants mineurs de *François Charron* et *Marguerite Pied*. Comparaisent donc Jean-B^{te} Charron, *en exécution de notre ordre du 11 mars dernier à l'effet de nommer un tuteur et subrogé tuteur des enfants mineurs de feu François Charron et Marg^{te} Piet*, au nom de Jean-Baptiste Séchet époux de Charlotte Charon, d'Étienne et de Jean Charron frères des mineurs, et de plusieurs amis. C'est Jean-Baptiste Charron qui est ainsi nommé tuteur des enfants mineurs, tandis que Jean-Baptiste Séchet est nommé subrogé tuteur.

24 Dans le site BAnQ; cliquer sur «*Explorer nos contenus*», puis dans «*Offre numérique*», puis «*BAnQ numérique*», et inscrire la cote.

25 Tétreault, Martin; Tétreault, Josée: op. cit.

L'âge de la majorité étant alors fixé à 25 ans, deux enfants seulement sont visés par ce tutorat, soit Joseph né en 1723 et Geneviève née en 1725, qui ne sont pas cités nommément. De plus, faisant référence à un ordre donné le 1746-03-11, que je n'ai pu retrouver, l'acte de tutelle prouve que François est décédé entre le 1746-01-26 (cf. acte précédent) et le 1746-03-11.

1746-09-29: Inventaire des biens de François Charron (Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre-curé de Berthier, suivi du **récolement** fait le 1747-06-16 par le même, et de la **certification** du 1747-06-20 par les notaires Jean-Baptiste Adhémar et Danré de Blanzay, ce dernier à titre de notaire et peut être de lieutenant général.

L'inventaire

Quelques mois après le décès de François, aucun homme de loi ne semblant disponible, le prêtre Joseph Ambroise Gaillard, curé de Berthier depuis 1739, fait procéder à l'inventaire après décès au domicile de la veuve. Pour ce faire, il est *autorisé par le lieutenant général, conformément à son ordonnance qui est au pied de l'acte de tutelle, après avoir fait faire serment à la veuve Marguerite Piet, et aux nommés Pierre Baugran et Prisque Fagnant par nous choisis comme estimateurs*. Jean-Baptiste Neveu, seigneur de Lanoraie, est aussi présent, qui seul signe avec le curé Gaillard. Le texte est exceptionnellement lisible.

À défaut du testament, cet acte résume la vie de François et Marguerite depuis 1701. François n'est pas riche, mais la bonne nouvelle, c'est qu'il n'a aucune dette, donc qu'il a rempli ses obligations notamment envers le seigneur de Dorvilliers. L'ensemble de ses biens est évalué à 288 livres, parmi lesquels on note quatre biens immobiliers, présentés dans l'ordre suivant:

* une grange estimée (sic)	30 livres;
* une stable estimée	20 livres;
* une escurie estimée	4 livres;
* une vieille petite maison <i>couverte en paille</i>	20 livres.

À quoi il faut ajouter la terre de trois arpents de front par 40 arpents de profondeur en la seigneurie de Dorvilliers, chargée de cens et rentes *suyvant le contrat de 1716*. Il s'agit donc bien de la terre concédée le 1716-03-26, à laquelle l'inventaire n'attribue pas de valeur. L'arpent et demi (15 perches ou 270 pieds) au sud-ouest de la terre revient à la veuve, à qui ses enfants ont donné le choix à cet égard, et l'autre arpent et demi aux héritiers de François. Partagée également, la part de chacun d'eux devrait donc être de 1,5 perche ou 27 pieds; toutefois ils ont procédé au partage entre eux, par billets dit l'acte, de la façon suivante:

- * Jean Charon: 4 parts à la suite de sa mère;
- * Geneviève, qui est mineure: une part à la suite;
- * Joseph, aussi mineur: une part à la suite de celle de Geneviève;
- * [*Jean-Baptiste*] Suchet pour sa femme Marie-Charles: une part;
- * François: une part joignant ledit Suchet;
- * Jean-Baptiste: le solde de la terre au nord-est, donc en théorie deux parts.

Ainsi, quatre des dix enfants ne reçoivent rien, soit Marie-Anne, Étienne, Marguerite et Madeleine. Pour Étienne, nous en savons la raison: il y a renoncé lorsque ses parents lui ont cédé l'île St-Amour le 1731-06-25. Pour Marie-Anne, il y a peut-être un lien avec l'acte d'abandon du 1742-02-27, annulé le 1742-09-19. Pour les deux autres, je n'en sais rien.

L'inventaire mentionne aussi plusieurs animaux domestiques: une vache (40 livres), une autre vache (30 livres), 2 moutons (7 livres), trois cochons (60 livres), quatre poules et un coq (2 livres 10 sols), une vieille jument (6 livres), et enfin une petite truie (8 livres). Les animaux sont donc au total évalués à 147 livres et demi (147 livres 10 sols), deux fois plus que les bâtiments!

Suivent les outils et ustensiles: une moyenne marmite (5 livres), une vieille marmite (5 sols), un collier de cheval (5 livres), un vieux collier (1 livre), une ferré (2 livres 10 sols), une vieille bonde (1 livre 15 sols), une grille de fer (1 livre), une *poêle* à frire (1 livre 5 sols), une (illisible) de terre (10 sols), trois (2 livres), deux grandes peaux de mouton (3 livres), une moyenne peau de mouton (1 livre), une vieille pioche (10 sols), une paire de roux [sic] à charrette (10 livres), deux vieilles haches (2 livres), quatre faucilles (15 sols), un harnais complet de cheval (7 livres 10 sols), une *carriolle* avec sa ferrure (7 livres), une peau garnie (2 livres 10 sols), une charrue complète (6 livres).

On constate enfin que l'inventaire ne comporte pas de liste d'actes notariés, comme c'est souvent le cas, et qu'il n'est pas fait mention d'argent comptant. Pourtant, la veuve semble avoir acheté certains objets, comme on le verra dans le récolement ci-après. Au moment où j'ai écrit ces lignes, le 2019-01-20, presque trois cents plus tard, le thermomètre marque -18°C. Cela fait réfléchir quant aux conditions de vie de nos ancêtres dans une maison à toit de paille.

Le récolement.

Le récolement, c'est la *vérification des objets ayant fait l'objet d'un inventaire*²⁶. On y trouve donc les mêmes objets que ci-haut. Les bâtiments ont conservé la même valeur, mais les objets pour la plupart ont été acquis par diverses personnes, certains pour un prix un peu plus élevé que dans l'inventaire.

Animaux: une vache (vendue à la veuve Ducharme 44 livres), une autre vache (vendue à Suchet 45 livres 10 sols), 2 moutons (livrés à Jean Baptiste Charron et Jean Charron pour dix livres), quatre cochons (dont la veuve a eu un petit et un grand pour 28 livres, Jean Ducharme un pour 20 livres, et Jean-Baptiste Ducharme un pour 20 livres), quatre poules et un coq (2 livres 10 sols), une vieille jument (vendue à Suchet pour 8 livres 12 sols).

Outils et ustensiles: une moyenne marmite (vendue 7 livres à la veuve), une vieille marmite (vendue à la veuve 5 sols), deux colliers de cheval (vendu à Delorme dit Canada 6 livres 5 sols), une ferré (vendus à la veuve 3 livres 2 sols), une bille ronde (vendue Jacques Chartier 1 livre 16 sols), une grille de fer (vendue à Charles Boucher 2 livres), une poêle à frire (vendue à la veuve 2 livres), un objet non identifié de terre (vendu à Tellier 1 livre), trois objets

²⁶ Source: Petit Larousse illustré.

non identifiés (vendus à Alexis Desrosiers 3 livres 10 sols), trois peaux de mouton (vendues à 3 personnes différentes 5 livres 3 sols), une vieille pioche (vendue à Courville 11 sols), une moyenne peau de mouton (1 livre), une vieille pioche (10 sols = ½ livre), une paire de roux (sic) à charrette (vendue à la veuve 11 livres), deux vieilles haches (vendues à Dulac 45 sols), quatre faucilles (vendues à Suchet 21 sols), un harnais complet de cheval (vendu à Jean-Baptiste Charron 8 livres), une cariole avec sa ferrure (vendue au même 8 livres), une peau garnie (vendue 2 livres 12 sols à Pierre Trempe), un foëne²⁷, non cité à l'inventaire (vendu à Jean Ducharme 20 sols 6 deniers), une charrue complète (vendue à Jean Charron 11 livres).

Certification

L'acte se termine par une brève certification de son contenu par le notaire Ahémar, datée du 1747-06-20, en présence de Jean Charron qui n'a su signer. Le notaire signe évidemment, de même que Danré de Blanzly, agissant peut-être ici comme lieutenant général.

1747-06-28: Clôture de l'inventaire des biens de François Charron (not. Adhémar et Louis-Claude Danré de Blanzly).

Quelques jours après le récolement décrit ci-haut, c'est la clôture officielle de l'inventaire, qui donne lieu à un nouvel acte signé par les deux mêmes notaires, qualifiés de *notaires royaux en la juridiction royale de Montréal*. Comparaisent à cette occasion *Jean Charon fils de feu François Charon et Marguerite Piet sa femme, demeurant à Berthier, étant aujourd'hui en cette ville [donc à Montréal], qui a apporté et déposé pour minutes la déclaration (... ..) de l'original de l'inventaire fait à demande de la d^{re} Piet par Mr Gaillard prêtre curé de Berthier le 29 septembre dernier [1746] sur les lieux (...) et le récolement fait par le d^{it} Mr Gaillard le seize juin passé [1747] des biens et dépendants [sic] de la succession de la communauté du d^{it} Charon et de la d^{re} Piet (....) pour être délivré et expédié (...) après avoir été certifié véritable et paraphé par les dits notaires le 26 juin 1747 avant midy, ledit Charon déclarant ne savoir signer.*

On note que le représentant de Marguerite Piet est cette fois son fils Jean, et non l'aîné Jean-Baptiste.

1748-02-03: Échange entre la veuve Charon et P^{re} Beaugrand (not. Jean-Baptiste Janvin Dufresne). BAnQ CN601, S139, pages 1972, 1973 et 1974.

Quelques mois après l'inventaire, la veuve Marguerite Piet échange la partie de la terre qu'elle avait décidé de garder jusqu'alors, soit un arpent et demi adjacent à la parcelle de son fils Jean, contre une terre plus petite sur la rivière Bayonne à Berthier, où un autre fils, Jean-Baptiste, avait une terre en 1723.

²⁷ Foëne: harpon à plusieurs branches pointues (Source : Petit Larousse illustré).

Se présentent devant le notaire Janvrin-Dufresne *Marguerite Piette, veuve de feu François Charon dit duCharme d'une part, Pierre Beaugrand habitant de la Seigneurie de Berthier, âgée (sic) de vingt ans ou environ, Antoine Beaugrand son père, à ce présent et acceptant pour son dit fils absent, d'autre part.* Il est convenu de procéder à un échange: la dite veuve cède maintenant et pour toujours à *Pierre Beaugrand, son père acceptant pour lui, une terre d'un arpent et demy de front sur 40 de profondeur sise dans la seigneurie Dorvillier, tenant par devant au fleuve St-Laurent, par derrière aux terres non concédées, d'un coté à Jean Charon, d'autre coté à Lafrenière Desrosiers, avec la partie que ladite veuve prétend avoir dans les bâtiments construits sur l'arpent et demy que leurs héritiers ont eus leur partage.* En échange, le dit *Antoine Beaugrand cède à la dite veuve Marguerite Piette une terre de trois arpents de front sut 20 arpents de profondeur prenant par devant à la Rivière Bayonne, par derrière aux terres non concédées, d'un coté au domaine, d'autre coté à Belleville, que la dite veuve Charron a dit bien connaître, audit Pierre Beaugrand appartenant par concession de feu S^r Lestage.* En outre le dit *Antoine Beaugrand a payé en monnaie ayant cours dans ce pays à la dite dame Marguerite Piette veuve Charon la somme de quatre cent cinquante livres pour soulte²⁸, dont la dite veuve le tient quitte.* Témoins: S^r Jean-Baptiste Lanoix, Pierre Bonfils forgeron, qui signent avec le notaire, les parties ne sachant signer.

1748-05-18: Abandon de Marguerite Piette veuve Charon à Jean Charon (not. Jean-Baptiste Janvin-Dufresne)

Marguerite ne garde pas longtemps la terre qu'elle avait acquise par échange avec Pierre Beaugrand. Elle en dispose rapidement au bénéfice de son fils Jean. On ne sera pas surpris d'y lire que, maintenant âgée de 68 ans, *Marguerite Piette, veuve de feu François Charon dit Ducharme, vivant habitant de la Seigneurie Dorvilliers, laquelle se voyant d'un âge très avancé, ne pouvant plus travailler à vacquer (sic) et faire cultiver les terres, ne voulant plus se mêler du temporel pour ne plus songer au cahos (sic) du monde et songer mûrement à faire son salut, a fait assembler ses enfants au nombre de dix, tous majeurs [Geneviève et Joseph me le sont pas encore]: Jean-Baptiste, François, Marianne, Étienne, Charlotte, Marguerite, Marie-Magdeleine, Joseph et Geneviève.* Cette dernière, mariée depuis quelques mois, n'était pas majeure et son mari l'a autorisée pour les fins de la présente et promet de la lui faire ratifier lorsqu'elle aura atteint la majorité. On note que le dixième enfant, Jean, n'est pas cité jusqu'à présent dans le texte. Tous les enfants portent le patronyme Charron.

Les ayant tous élevés et n'ayant personne pour prendre soin d'elle, Marguerite demande à ses enfants s'ils consentent à ce qu'elle abandonne le peu de biens qu'elle a à son fils Jean Charon pour avoir soin d'elle le reste de ses jours et la faire inhumer, ce à quoi ils consentent, à la réserve de Jean-Bap^{te} qui n'a point voulu se trouver à la présente assemblée. Marguerite cède donc à Jean Charon dit Ducharme son fils présent et acceptant, *trois arpents de terre de front sur 20 arpents de profondeur, située en la Seigneurie de Berthier, tenant par devant à la rivière Bayonne, par derrière aux terres non concédées, d'un coté au domaine [seigneurial] et*

28 Soulte: argent qui dans un échange compense l'inégalité de valeur des biens. Source; Petit Larousse illustré.

d'autre coté à Belleville, que le dit Jean Charon connaît bien et dont il est content. L'acte précise que cette terre appartient à Marguerite par contrat d'échange avec Pierre Beaugrand devant le notaire soussigné en date du 3 février de la présente année, comme on l'a vu à l'acte précédent.

Marguerite cède aussi à Jean *tout ce qu'elle peut avoir à elle appartenant de meubles, hardes bestiaux, sans en rien excepter.* En retour, Jean *s'oblige à la nourrir, loger, chauffer, blanchir et entretenir sa vie durant.* Marguerite cède aussi à Jean plusieurs dettes qui lui sont dues qui appartiennent présentement audit Jean Charon son fils. L'acte est passé à Dorvilliers dans la maison dudit Jean Charon, en présence des S^{rs} Jean-Baptiste Lanoys M^e forgeron et Louis Gilbert, témoins demeurant audit lieu qui ont signé avec le notaire, les autres ayant déclaré ne savoir écrire ni signer.

1756-03-09: Pension à Marguerite Piette (not. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil).

Huit ans plus tard, les dispositions stipulées dans l'acte du 1748-05-18 ne semblent plus suffisantes. Donc, devant le notaire royal demeurant à Berthier, Marguerite, maintenant âgée de 76 ans, demeurant aussi à Berthier, veuve de *deffunt* [sic] François Charon *déclare qu'elle est hors d'état de pouvoir vivre n'ayant aucun bien pour pouvoir subsister étant actuellement aveugle et à charge depuis trois ans chez Jean-Baptiste Charon son fils aîné, sans aucun secours de ses enfants et son dit fils étant hors d'état de le faire vivre.* On note ici que depuis 1748, c'est son fils Jean qui devait en prendre soin; visiblement l'entente de 1748 n'a pas tenu.

Elle a donc fait assembler ses enfants devant le susdit notaire, à savoir Étienne Charon dit du Charme, Jean Charron dit Ducharme, lequel agit pour lui et pour François et Joseph Charon ses frères, Marie-Anne et Marguerite [celle-ci est décédée en 1749] ses sœurs, Jean-Baptiste Frichette époux de Charlotte Charon, Joseph Nioffe dit la France époux de Madeleine Charon, Jean Pelletier dit Antaya époux de Geneviève Charon.

Marguerite a donc demandé à ses fils Étienne et Jean s'ils étaient dans l'intention de lui faire une pension viagère pour lui donner moyen de vivre le reste de ces jours; à cette demande ils ont répondu qu'ils ne demandaient pas mieux, *pour elle en disposer en la maison où elle est résidente ou en celle où elle voudra aller.* Ils lui donnent donc *pour cette année seulement* la somme de 150 livres qu'ils ont livrée prestement *en espèces ayant cours dans le pays, et s'engagent à donner à leur mère tant qu'elle sera vivante la somme de 100 livres par an payable de trois mois en trois mois. De cette somme de 100 livres Étienne devra fournir la somme de 11 livres 2 sols 4 deniers et Jean la somme de quatre-vingt huit livres, dix-sept sols et 8 deniers à partir du 1757-03-09. Étienne et Jean avec leurs frères et beaux-frères acceptent en outre de fournir à leur mère 12 pots²⁹ d'eau de vie et 6 pots de vin par an.* Enfin, ils tiennent quitte Jean-Baptiste Charon et Marie-Jeanne Houde sa femme de leur quote-part de pension vu les bons soins à leur mère, et leur lègue les hardes qui se trouveront lors du décès de leur mère.

²⁹ Un pot valait 2 pintes, chaque pinte valant 0,93 litre. Donc un pot valait 1,86 litre.

L'acte est passé à Berthier dans la maison de Jean-Baptiste Charon en présence de Pierre Gigot et Joseph Doublet *praticiens* demeurant à Berthier qui ont signé avec le notaire.

1765-09-01: Cession par Jean Charron à Jean-Baptiste Rondeau et sa femme Marie Houde d'un terrain à l'île St-Amour (not. Cyr de Monmerqué).

Nous avons vu que le 1745-05-04 François Charron et sa femme Marguerite Piet ont vendu à leur fils Jean la moitié de l'île Saint-Pierre, l'une des deux îles concédées à Marguerite par son parrain Dominique Astruc en 1704. Vingt ans plus tard, Jean cède à Marie Houde, seule enfant issue du premier mariage de sa femme Marguerite Maret à Antoine Houde, une portion de terre sur une île que le notaire nomme *île St-Amour*.

Or pour la première fois, la localisation de cette île est décrite avec précision: elle est située *dans le chenal des Épouffètes tenant du côté sud à l'île Madame et de l'autre à la ligne de la prairie du cédant joignant d'autre côté à la ligne de Bougrant dit Champagne*. Si le notaire ne s'est pas trompé dans sa description, il s'agit de l'île nommée *île Ducharme* sur la carte actuelle (**figure 5**). S'il s'agit bien de la partie d'île acquise par Jean en 1745, comment *l'île Saint-Pierre* est-elle devenue *île St-Amour* en 1765, pourquoi et quand *l'île St-Amour* est-elle devenue *île Ducharme* et comment le nom d'*île St-Amour* a-t-il été attribuée à une autre île située au sud-ouest *dans le chenal des Épouffètes*? Je n'ai pas trouvé de réponses.

7) Les lieux de résidence de François et Marguerite.

1678-1701. François, né à Contrecoeur en 1678, est recensé avec sa famille à Longueuil en 1681; il y est peut être resté mais, à mon avis, il s'est déplacé assez tôt vers Berthier, où il a croisé la route de Marguerite. Celle-ci, née en 1680, y est recensé avec sa famille et y est sans doute demeuré jusqu'à son mariage.

1701-1704. Je n'ai trouvé aucune information sur leur lieu de résidence après le mariage. Comme cela se faisait souvent à l'époque, ils ont peut-être demeuré à Berthier chez les parents de Marguerite, ou sur une terre concédée à François dans cette seigneurie. C'est ce que laisse croire l'ordonnance de l'intendant Raudot du 1708-10-31 rattachant sa concession au domaine seigneurial de Berthier, faute d'y tenir feu et lieu.

1704-1716. Nous l'avons vu, Dominique Astruc dit St-Amour cède en 1704 à sa filleule Marguerite la moitié de deux îles adjacentes de l'île Dupas. François et Marguerite s'y sont-ils installés pour y vivre pendant quelques années, avant d'aller à Dorvilliers? Quoi qu'il en soit, ce n'est que le 1731-02-15 qu'une ordonnance de l'intendant Hocquart le menace de retourner sa concession de l'île Dupas au domaine seigneurial.

1716-1746. François reçoit le 1716-03-26 une concession de 3 x 40 arpents dans la seigneurie de Dorvilliers. Il y habitait probablement déjà avant cette date, car selon l'aveu et dénombrement de 1723, il est crédité de 12 arpents labourables, avec une maison, une grange et une étable. Comme il n'était guère possible de défricher plus d'un arpent par an, François occupait sans

doute cette terre depuis environ 1710. Il y demeurait encore à son décès en 1746. Dorvilliers fut donc son lieu principal de résidence. Pourtant, une ambiguïté demeure, car des actes notariés de 1716 et de 1719 le qualifient d'habitant de Berthier, tout comme les actes de baptême de ses enfants nés en 1715, 1716 et 1718. Où cette concession était-elle située? J'en suis pour l'instant réduit à une approximation, à partir d'un point de repère, la rivière du Chicot, comme suit:

* La seigneurie Île-Dupas et Chicot/Brisset était située au sud-ouest de la rivière du Chicot; elle mesurait ¼ de lieue, soit 10,5 arpents de front sur le fleuve, adjacente à celle de Berthier;

* La seigneurie de Berthier mesurait 2 lieues, soit 84 arpents de front, adjacente à Dorvilliers;

* L'aveu et dénombrement de 1723 à Dorvilliers indique que la concession de François débutait à 10 arpents de la limite entre les seigneuries de Berthier et Dorvilliers, qu'elle mesurait 3 arpents de front sur le fleuve, entre deux concessions de son beau-frère Antoine.

Donc, nous avons un repère assez fiable pour déterminer l'emplacement de la concession de François: à 104,5 arpents, soit environ 11 km, de la rivière du Chicot, laquelle se jette dans la fleuve en face de l'île Dupas. Dans la mesure évidemment où le cours de celle-ci n'a pas été modifié au fil des siècles, sa terre serait donc située à peu près vis-à-vis l'île aux Foins (cf. figure 5), qui faisait partie de la seigneurie de Dorvilliers. Une approximation qui devra être éventuellement complétée par une recherche dans les archives locales.

8) Décès de François et Marguerite.

Le 1746-01-26 François émet une quittance à son fils Jean (l'acte dit *frère*) en paiement de la vente du 1745-05-04. Le 11 mars, une ordonnance est émise pour *nommer un tuteur et subrogé tuteur des enfants mineurs de feu François Charron*. François est donc décédé entre les ces deux dates, à 67 ans. Le registre de Berthier est lacunaire et nous ne saurons jamais la date exacte de ce décès. Marguerite lui survit 15 ans, et décède le 1761-02-01 à Berthier, où elle est inhumée le lendemain. Parmi les témoins, ses fils Jean *Charron* et Jean-Baptiste *Ducharme*.

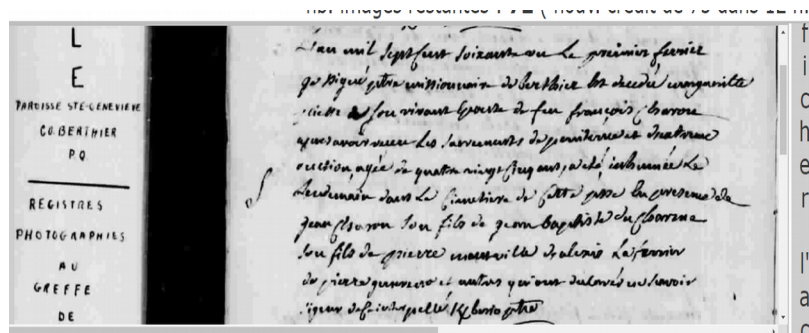


Figure 6: Sépulture de Marguerite Piette, Ste-Geneviève de Berthier. Source: www.genealogiequebec.com/

9) Progéniture de François et Marguerite

François et Marguerite ont eu 11 enfants, qui tous (sauf le neuvième) sont parvenus à l'âge adulte et, à quatre exceptions près (les troisième, cinquième, huitième et dixième), se sont mariés dans la région de Lanaudière. La majorité de leurs actes de baptêmes et de décès a été localisée. On peut voir qu'aucun d'entre eux n'a été scolarisé et n'a su signer.

Après son mariage, ce n'est qu'en juin 1704 qu'on retrouve une référence à François; on ne sait donc pas sous quel patronyme il a été désigné entre son mariage en 1701 et cette date. Mais au baptême du second de ses enfants, il est nommé *François Charron dit Ducharme*. C'est la première mention connue du surnom *Ducharme*. Il sera désigné ainsi aux baptêmes de ses enfants en 1706, 1708, 1715, 1716, 1718, 1723, mais par contre sous le seul nom de Charron en 1710, 1712, 1725. L'usage n'était donc pas encore fixé. Par ailleurs, je n'ai retrouvé aucune mention de François comme parrain, mais il l'a sûrement été pour certains de ses petites enfants ou des enfants de ses voisins.

1) Jean-Baptiste. L'acte de baptême de l'aîné est perdu, mais il est certainement né vers 1702. Il s'engage à plusieurs reprises pour des voyages dans l'ouest (1725-05-24, 1728-04-25, 1729-06-04, 1742-04-29, 1743-06-04). Il épouse Marie-Jeanne Houde, née vers 1709, le 1732-01-28 à Berthier (c.m. le 27, not. Antoine Puypéroux de la Fosse). Malgré l'absence de témoins l'identifiant formellement, c'est certainement lui qui est inhumé le 1776-09-25 à Berthier sous le nom de Jean-Baptiste Ducharme. On lui attribue 67 ans, mais il en avait environ 74. Son épouse lui survit quelques mois et décède le 1777-03-07 à Berthier. À la cession de la Nouvelle-France, Jean-Baptiste était en possession d'un billet d'ordonnance de 3 143 livres³⁰. Il a souvent été confondu avec son frère cadet, Jean, à cause de la similitude des noms bien sûr, mais aussi parce que le cadet a épousé une femme bien plus âgée que lui.

Selon l'aveu et dénombrement du 1723-08-09, Jean-Baptiste (prénom Jean) détient une terre dans la seigneurie de Berthier. Cette terre située au sud de la rivière Bayonne est la première après le domaine seigneurial en direction du nord; elle a trois arpents de front sur la rivière par 40 arpents de profondeur. Jean-Baptiste dispose d'un seul arpent en terre labourable, sans bâtiment. Cependant il procède à un échange de cette terre avec un certain Pierre Boucher (1726-03-09, not. Antoine Puypéroux de la Fosse). Est-ce cette terre que la veuve Marguerite Piet a récupéré le 1748-02-03, contre la portion de la terre dont elle avait hérité de son mari?

Parmi les neuf enfants de Jean-Baptiste, on compte notamment Louis, n. vers 1750, qui fut sans doute le premier des Charron dit Ducharme à s'installer dans la région de Montréal. Il y épouse Marie-Scholastique Renaud le 1772-06-01 à Notre-Dame et fut aubergiste à Ste-Rose de Laval. Son fils et son petits-fils, également prénommés Louis, habitants de St-Eustache, y furent impliqués comme patriotes en 1837, après quoi Louis fils sentit le besoin d'aller voir ailleurs; il s'installa à Prairie-du-Chien, WI.

³⁰ Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (R.A.P.Q.), année 1924-25, p. 32.

2) Jean-François: n. le 1704-06-17, b. le 23, cérémonies supplées le 27 à l'île Dupas. Il s'engage à plusieurs reprises pour des voyages dans l'ouest (1727-05-13, 1728-07-15, 1756-05-15). Il épouse d'abord le 1734-03-01 à Lanoraie, Marie-Catherine Joly dite Delbec, de qui il aura 6 enfants dont on sait peu de choses, et elle décède sans doute peu après 1740, puis Françoise Plouffe dite Jarret le 1747-08-07 à Contrecoeur, de qui il aura 14 autres enfants; plusieurs des enfants de ce second mariage s'installeront à Contrecoeur et dans les environs. Jean-François décède le 1784-02-17 à Lanoraie et y est inhumé le 19; d'autre part l'acte de sépulture de sa seconde épouse, survenue entre 1766 et 1784, n'a pas été retrouvé. Jean-François était en 1763 en possession d'un billet d'ordonnance de 2 027 livres qu'il n'a peut-être pas pu encaisser³¹

3) Marie-Anne: n. le 1706-05-01, b. à la maison selon l'acte, cérémonies de baptêmes supplées le 13 à l'île Dupas. Elle a un parcours étonnant: elle épouse d'abord un *faux-saulnier*, Jean Barré³², le 1735-01-10 à St-François-du-Lac. Deux enfants naissent de cette union, en 1735 et 1741 et peut-être deux autres en 1737 et 1739.

Jean Barré décède sans doute peu après 1741 et Marie-Anne, *veuve de Jean Barré demeurant actuellement dans cette paroisse*, comme l'écrit le célébrant, se remarie à Jacques Roy le 1762-04-26 à St-Joachim de Pointe-Claire. Pourquoi est-elle là? Mon impression est qu'elle était domestique, peut-être chez François Lefebvre, témoin présenté au mariage comme *ami de l'épouse*. Elle n'est pas citée comme témoin au mariage de sa fille Marie Barré le 1764-02-13 à Berthier. On ne trouve pas trace de son décès ni de celui de son second mari, ce qui est étonnant car les registres de Pointe-Claire sont complets. Auraient-ils quitté la Nouvelle-France?

4) Étienne: n. le 1708-06-02 et b. le lendemain à l'île Dupas. Il s'engage à au moins deux reprises pour des voyages dans l'ouest (1729-06-04 avec son frère Jean-Baptiste, 1734-06-02). Il épouse Marie-Françoise Bayard dite Latour quelques mois plus tard (c.m. le 1734-11-11, not. Antoine Puypéroux de la Fosse), n. le 1715-01-07 à Berthier. Le couple aura 10 enfants de 1736 à 1757, mais la plupart des actes de baptême sont disparus. Étienne décède le 1779-05-26 à Berthier et Marie-Françoise le 1799-05-19 au même endroit. Il a notamment le mérite d'être l'ancêtre de l'auteur de cet article!

5) Marie-Charlotte: n. le 1710-06-01 et b. le même jour à l'île Dupas, tel que précisé dans l'acte inscrit au registre de St-Pierre de Sorel. Comme sa sœur Marie-Anne, elle épouse un *faux-saulnier*, Jean-Baptiste Séchet ou Sécheret (aussi nommé Frichet, Fréchette et autres variantes), le 1734-06-27 à St-François-du-Lac, sous le nom de Charles (sic) Charon, fille de Charles Charon & Marguerite Pilet [sic]. Le couple aura 6 enfants de 1734 à 1742, et peut-être d'autres ultérieurement. La suite est nébuleuse: on ne connaît pas la date des décès de Charlotte et de Jean-Baptiste; ils ne sont pas encore décédés au mariage de leur fils Jean-Baptiste le 1757-02-14 à Berthier, mais le sont lors de celui de leur fille Geneviève le 1762-01-11 à Berthier.

31 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, année 1924-25, p. 304.

32 Paul, Josiane: *Exilés au nom du roi. Les fils de famille et les faux saulniers en Nouvelle-France*, p. 193

6) Marguerite: n. le 1712-06-02, à un endroit non précisé, et b. le même jour; le baptême est inscrit au registre de St-Pierre de Sorel, mais à mon avis il a eu lieu soit à l'île Dupas, soit à Berthier, car les parrain et marraine sont de Berthier. Elle épouse Thomas Duhamel dit Sansfaçon (c.m. le 1733-11-09 rédigé par le curé de Berthier et ensuite déposé au greffe du not. Antoine Loiseau). Thomas est inhumé le 1741-08-28 à Sulpice, et Marguerite se remarie vers 1742 à Pierre Plouffe. Elle a eu au moins un enfant de son 1^{er} mariage et quatre du second, avant de décéder le 1749-03-25 à Lavaltrie où elle est inhumée le lendemain.

7) Jean: n. le 1715-01-26 et b. le même jour, fils de François et Marguerite *habitants de Berthier*; le baptême est inscrit à St-Pierre de Sorel. C'est l'entrepreneur de la famille; il a visiblement hérité des talents commerciaux de ses ancêtres Charron de Meaux, car il a été impliqué dans de multiples transactions tout au long de sa vie. À la cession de la Nouvelle-France, il était en possession d'un billet d'ordonnance de 4 876 livres³³. Il a souvent été confondu avec son frère Jean-Baptiste.

Âgé de 17 ans seulement, ce qui est exceptionnellement tôt, Jean épouse à Berthier la veuve Marguerite Maret dite Lépine, qui en a près de 32, le 1732-02-11 (c.m Antoine Puyperoux de la Fosse le même jour); de ce 1^{er} mariage sont nés sept enfants entre 1732 et 1745. Marguerite décède le 1764-11-23 à Berthier, à 64 ans. Parmi leurs enfants, signalons Judith, née vers 1745, arrière-grand-mère de Louis Riel, et surtout Charles, né vers 1737 qui épouse Madeleine Gour le 1761-10-28 à Lanoraie; au moins quatre de leurs enfants s'établiront dans l'ouest entre 1780 et 1825, donnant naissance à une nombreuse descendance en partie métisse.

Devenu veuf à 49 ans, n'ayant plus charge d'enfants, Jean se remarie le 1765-07-27 (c.m. le même jour, not. Élie-François Rigaud) à Maskinongé, à Geneviève Vanasse dite Vertefeuille, âgée de 20 ans seulement. De ce second mariage, Jean aura 12 autres enfants entre 1766 et 1785, dont certains auront eux-mêmes une très nombreuse descendance. Ses deux mariages et ses 19 enfants en font aujourd'hui l'ancêtre d'un immense nombre de Ducharme. Jean décède le 1794-05-25 à Lanoraie; Geneviève décède le 1825-09-25, aussi à Lanoraie.

8) Marie-Madeleine: n. le 1716-11-19, *parents habitants de Berthier*; b. le lendemain probablement à l'île Dupas, mais l'acte est au registre de Sorel. Elle épouse Joseph Niof dit Lafrance (c.m. le 1740-04-08, not. Arnoul-Balthazard Pollet) à Ste-Anne-de-la-Pérade. Joseph décède le 1773-06-03 à Montréal, où il demeure depuis plusieurs années; Madeleine décède pour sa part le 1789-11-21 à Ste-Anne-des-Plaines (et non à Ste-Anne-de-la-Pérade, comme on pourrait le penser).

9) Marc-Antoine: n. le 1718-08-21 à Berthier et b. le lendemain à St-Pierre de Sorel. Sa vie est brève: il décède prématurément le 1732-10-12 à Champlain, où il est *domestique du Sieur Dorvilliers, à environ 13 ans, après avoir reçu tous les sacrements.*

33 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (R.A.P.Q.), année 1924-25, p. 309.

10) Joseph: né le 1723-09-05, sans doute à Berthier, et baptisé le même jour à l'île Dupas. Il épouse Marie-Anne Roseau le 1748-02-13 à Ste-Anne-de-la-Pérade (c.m. le 1748-01-16, not. Joseph Rouillard-Fonville). Le couple a neuf enfants de 1751 à 1769, tous nés à Berthier. Marie-Anne y décède le 1792-07-29, et Joseph le 1806-06-22.

11) Geneviève: n. 1725-06-21 à Berthier et b. le même jour sans doute à l'île Dupas. Elle épouse Jean-Baptiste, fils du seigneur Pierre Pelletier dit Antaya (c.m. le 1748-01-13, not. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil), qui décède à une date inconnue. Geneviève se remarie le 1770-08-06 à Jean Pelletier, sans lien de parenté avec son premier conjoint. Elle ne semble pas avoir eu d'enfants de ses deux unions. Finalement, redevenue veuve à une date inconnue, elle décède accidentellement le 1779-11-16 à Berthier et est inhumée *après la visite faite par le sieur Louis Olivier capitaine de milice et Louis Barbier chirurgien.*

Au terme de cette énumération, on constate que les principales dates de la vie de ces 11 enfants sont connues. Deux exceptions: Marie-Anne (# 3), dont je perds la trace après 1762, et Marie-Charlotte (# 5), après 1757. D'autres recherches seront donc nécessaires pour clarifier ces parcours. Il est également possible que François et Marguerite aient eu un autre enfant entre 1719 et 1723; le cas échéant, cet enfant est certainement décédé jeune.



Figure 7: Église Sainte-Geneviève de Berthier. Photo de l'auteur, 1999

10) Conclusion.

Ce texte, qui semblera peut-être trop long à certains, contient tout ce que je sais à ce jour de la famille de François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette. Ce couple mérite bien cette reconnaissance: en plus d'avoir fait partie des pionniers de la région de Lanaudière, où ses descendants sont encore très présents, il a été à la source d'une imposante famille dont on retrouve les membres partout au Québec, et dans plusieurs autres régions d'Amérique du Nord.

Malgré tout, des recherches ultérieures seront nécessaires pour préciser certains points, dont la localisation exacte de leur terre dans la seigneurie de Dorvilliers. Il n'est pas certain que j'aie le temps et l'énergie pour entreprendre ces recherches. Comme rien n'est jamais définitif en généalogie, je serais heureux de recevoir les commentaires, ajouts et corrections que des lecteurs attentifs pourraient vouloir y apporter. Il me fera d'autre part plaisir de communiquer aux chercheurs intéressés les fichiers numérisés des documents cités dans ce texte.

Bibliographie

Plusieurs articles relatifs à la famille de François Charron dit Ducharme ont paru depuis 1993 dans notre bulletin le *Trait d'union*. Tous ont été rédigés par l'auteur du présent texte, sauf les numéros 2 et 4 (Ange-Émile Ducharme) et 3 (Jean-Marc Charron).

Ces articles se retrouvent pour la plupart sur un CD contenant les 22 premiers volumes du *Trait d'union*, en format PDF, disponible à coût modique. Voir le site www.charron-ducharme.org, onglet Nos publications.

- 1) Vol. 1 no 1, octobre 1993. *De Charron à Ducharme*.
- 2) Vol. 1 no 2, février 1994. *Étymologie du nom Charron et du nom Ducharme. Origine du surnom Ducharme*.
- 3) Vol. 3 no 2, février 1996. *Double branche de Charron-Ducharme dans l'arbre généalogique de Louis Riel*.
- 4) Vol. 4 no 2, février 1997. *La famille Charron-Ducharme*. .
- 5) Vol. 7 no 2, fév. 2000. *Confusion parmi les enfants de François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette*.
- 6) Vol. 12 no 2, février 2005. *La famille de Pierre Charron et le recensement 1681*. .
- 7) Vol. 16 no 1, octobre 2008. *Les registres de BMS de Saint-Pierre de Sorel, 1669-1725*. .
- 8) Vol. 16 no 1, octobre 2008. Recension du livre *L'Histoire de l'île Dupas et de l'île St-Ignace*, Vincent Plinguet, Sylvio Laporte.
- 9) Vol. 23 no 1, avril 2016. *Une famille, deux enfants, un même prénom*. .
- 10) Vol. 23, no 2, octobre 2016. *Les familles Ducharme à Sainte-Élisabeth*.
- 11) Vol. 24 no 1, avril 2017. *La vie active d'un entrepreneur; Jean Charron dit Ducharme*.

Tous droits réservés
Association des Charron et Ducharme Inc.
www.charron-ducharme.org

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-922801-08-8